



**Deuxième question à l'ordre du jour:
Propositions de programme et de budget
pour 2006-07 et autres questions**

**Deuxième rapport de la Commission des finances
des représentants gouvernementaux**

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie les 1^{er}, 2, 3 et 9 juin 2005, M. J.-J. Elmiger (Suisse) étant président et rapporteur et l'ambassadeur Burayzat (Jordanie), vice-président.

**Demande présentée par le gouvernement du Togo,
en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution
de l'Organisation internationale du Travail, en vue
de l'autorisation de participer au vote**

2. La commission était saisie d'une demande (document C.F./D.8) présentée par le gouvernement du Togo en vue de l'autorisation de participer au vote de la Conférence. Cette demande a été soumise à la Commission des finances, chargée de présenter un rapport d'urgence, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du Règlement de la Conférence. Le texte de la demande, reçue le 2 juin 2005, se lit comme suit:

Ministère de la Fonction publique,
du Travail et de l'Emploi,
Cabinet du ministre,
Lomé, République togolaise
2 juin 2005

M. Juan Somavia,
Directeur général du Bureau international du Travail,
Genève

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement du Togo souhaite régler les arriérés de contributions qu'il doit à l'Organisation internationale du Travail et recouvrer son droit de vote afin de participer activement aux travaux de l'Organisation.

En effet, mon pays s'est régulièrement acquitté de ses contributions jusqu'en 1990, début des troubles socio-économiques et politiques qui entravent ses efforts de développement.

Mais, depuis 2003, le gouvernement a décidé de régler ses arriérés et a effectué, en juin 2004, un premier versement qui devrait être suivi par d'autres.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir soumettre la proposition suivante pour le règlement des arriérés de contributions du Togo aux instances compétentes de l'Organisation internationale du Travail:

- a) pour 2005, le Togo versera la totalité de sa contribution fixée à 3 548 francs suisses afin de montrer la volonté du gouvernement de régulariser sa situation;
- b) le Togo réglera les arriérés de contributions qui se sont accumulés jusqu'à la fin de 2004 qui concernent les contributions correspondant à la période 1992-2004 d'un montant total de 213 453 francs suisses (FS) en effectuant sept années de versements annuels égaux de 27 924 francs suisses (FS) plus un versement final de 17 985 francs suisses;
- c) le Togo réglera également les contributions des années suivantes au cours de l'année où elles seront exigibles.

Je vous prie de bien vouloir transmettre à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail la demande de mon gouvernement visant à être autorisé à voter et à jouir de ses autres droits au sein de l'Organisation, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'OIT.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

(Signé et tamponné) Rodolphe Kossivi Osseyi,
Ministre.

3. La commission a pris note des dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'OIT ainsi que des articles 31 et 32 du règlement de la Conférence dont le texte figure en annexe I au présent rapport.
4. En examinant les rapports financiers entre le Togo et l'OIT, la commission a noté que les derniers paiements effectués par le Togo à l'OIT au titre de ses contributions étaient les suivants:

Date de paiement	Montant en francs suisses	Détail du paiement
19 mars 1991	32 438	Solde de 1989 et partie de la contribution de 1990
2 septembre 1992	29 499	Solde de 1990, totalité de la contribution de 1991 et partie de la contribution de 1992
7 juin 2004	27 924	Partie de la contribution de 1992

Les contributions dues au 31 décembre 2004 s'élevaient à 213 453 francs suisses, ce qui couvre les contributions fixées pour la période allant de 1992 à 2004. La contribution de 2005 d'un montant de 3 548 francs suisses n'a pas été versée.

5. ***La commission, estimant que le manquement du Togo est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté, conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du Règlement de la Conférence, rend compte à la Conférence de ce qui suit:***
 - a) ***la commission constate que le manquement du Togo en ce qui concerne le paiement intégral des montants dont il est redevable est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté; ces circonstances sont résumées dans la lettre qui figure au paragraphe 2 ci-dessus;***
 - b) ***les rapports financiers entre le Togo et l'Organisation sont décrits au paragraphe 4 ci-dessus.***

6. En conséquence, la commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution concernant l'octroi au Togo de l'autorisation de participer au vote en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, dont le texte figure à la fin du présent document.

**Demande présentée par le gouvernement
de la Géorgie, en vertu de l'article 13, paragraphe 4,
de la Constitution de l'Organisation internationale
du Travail, en vue de l'autorisation de participer au vote**

7. La commission était saisie d'une demande (document C.F./D.9) présentée par le gouvernement de la Géorgie en vue de l'autorisation de participer au vote de la Conférence. Cette demande a été soumise à la Commission des finances, chargée de présenter un rapport d'urgence, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du Règlement de la Conférence. Le texte de la demande, reçue le 18 mai 2005, se lit comme suit:

Ministère des Affaires étrangères
de la Géorgie

Tbilisi, le 18 mai 2005

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement de la Géorgie souhaite régler les arriérés des contributions qu'il doit à l'Organisation internationale du Travail et recouvrer son droit de vote en formulant la proposition ci-après concernant le règlement de ses arriérés.

J'aimerais souligner que le non-versement de contributions par le précédent gouvernement de la Géorgie était dû aux facteurs suivants:

- une crise économique consécutive à la dissolution de l'ancienne URSS; la Géorgie fait partie des économies en transition qui ont le plus souffert au cours de la dernière décennie;
- des troubles sociaux et des conflits en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali au début des années quatre-vingt-dix;
- il y a en Géorgie 300 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays à la suite des conflits larvés en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali, situation qui grève encore considérablement notre budget;
- un certain nombre de chocs extérieurs ont fortement ralenti le développement économique de la Géorgie entre 1998 et 2001, notamment les effets extrêmement délétères des crises financières russes et turques sur l'économie géorgienne;
- de graves sécheresses en 1998 et en 2000 qui ont frappé la quasi-totalité du pays et entraîné des déficits énergétiques en limitant la production d'énergie hydroélectrique;
- l'augmentation du prix des importations énergétiques, associée à d'autres facteurs négatifs, a considérablement entravé le développement national.

Ces problèmes rencontrés pendant la période de transition n'ont pas permis au précédent gouvernement de la Géorgie de régler les arriérés de contributions.

Les mesures prises par le nouveau gouvernement en vue de favoriser le développement économique et d'augmenter le recouvrement des impôts permettent à la Géorgie de commencer à régler ses arriérés de contributions auprès des grandes organisations internationales. Le gouvernement de la Géorgie réaffirme ici son engagement en faveur des buts et principes de l'OIT et aimerait participer pleinement aux activités de l'Organisation.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir transmettre la proposition suivante pour le règlement des arriérés de contributions de la Géorgie à la Commission des finances de la Conférence internationale du Travail lors de sa 93^e session:

- a) Pour 2005, la Géorgie versera la totalité de sa contribution fixée à 10 645 francs suisses afin de montrer la volonté du gouvernement de régulariser la situation.
- b) La Géorgie réglera, jusqu'à la fin de l'année 2019, les arriérés de contributions d'un montant total de 3 071 902 francs suisses, en effectuant 14 versements annuels selon le schéma suivant:

Année	Pourcentage des arriérés	Montant (en francs suisses)
2006	1,5	46 079
2007	2,0	61 438
2008	2,0	61 438
2009	2,0	61 438
2010	2,0	61 438
2011	4,0	122 876
2012	5,0	153 595
2013	5,0	153 595
2014	10,0	307 190
2015	12,0	368 628
2016	12,0	368 628
2017	14,0	430 066
2018	14,0	430 066
2019	14,5	445 427
		Total 3 071 902

- c) La Géorgie réglera également les contributions des années suivantes au cours de l'année où elles seront exigibles.

Au nom du gouvernement de la Géorgie, je vous prie de bien vouloir transmettre à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail cette demande visant à ce que la Géorgie soit autorisée à voter et jouisse d'autres droits au sein de l'Organisation, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'OIT.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à cette proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

(Signé) Salome Zourabishvili

8. La commission a pris note des dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'OIT ainsi que des articles 31 et 32 du règlement de la Conférence dont le texte figure en annexe I au présent rapport.
9. La Géorgie est devenue Membre de l'OIT le 22 juin 1993; depuis cette date, la Géorgie n'a effectué aucun paiement à l'OIT au titre de ses contributions. Les contributions dues au 31 décembre 2004 s'élevaient à 3 071 902 francs suisses, ce qui couvre les contributions fixées pour la période allant de 1993 à 2004. La contribution de 2005 d'un montant de 10 645 francs suisses n'a pas été versée.
10. *La commission, estimant que le manquement de la Géorgie est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté, conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du Règlement de la Conférence, rend compte à la Conférence de ce qui suit:*

a) *la commission constate que le manquement de la Géorgie en ce qui concerne le paiement intégral des montants dont elle est redevable est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté; ces circonstances sont résumées dans la lettre qui figure au paragraphe 7 ci-dessus;*

b) *les rapports financiers entre la Géorgie et l'Organisation sont décrits au paragraphe 9 ci-dessus.*

11. *En conséquence, la commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution concernant l'octroi à la Géorgie de l'autorisation de participer au vote en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, dont le texte figure à la fin du présent document.*

**Demande présentée par le gouvernement de l'Iraq,
en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution
de l'Organisation internationale du Travail, en vue
de l'autorisation de participer au vote**

12. La commission était saisie d'une demande (document C.F./D.10) présentée par le gouvernement de l'Iraq en vue de l'autorisation de participer au vote de la Conférence. Cette demande a été soumise à la Commission des finances, chargée de présenter un rapport d'urgence, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du Règlement de la Conférence. Le texte de la demande, reçue le 8 juin 2005, se lit comme suit:

République d'Iraq,
Ministère du Travail et des Affaires sociales,
Bagdad, Iraq
8 juin 2005

Monsieur le Directeur général de l'Organisation
internationale du Travail,

Je me réfère à la réunion que nous avons eue le mardi 7 juin 2005 avec M^{me} Patricia O'Donovan, directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration, et M. Greg Johnson, Trésorier et contrôleur des finances. Nous avons expliqué au cours de cette réunion que, pour des raisons indépendantes de notre volonté, notamment la forte baisse des exportations pétrolières de l'Iraq du fait des actes terroristes dont nos oléoducs et autres installations pétrolières font l'objet, notre gouvernement n'a pas eu les moyens financiers de régler ses arriérés de contributions à l'Organisation internationale du Travail ni sa contribution annuelle.

Pour nous permettre d'honorer notre engagement envers votre Organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à régler nos arriérés sur une période de vingt ans au lieu de la période actuelle de dix ans.

Nous prendrons des mesures immédiates pour payer la contribution de 2005 d'un montant de 56 772 francs suisses, de même que la nouvelle échéance de 306 390 francs suisses.

Je vous remercie de votre coopération.

(Signé)
D' Idris Hadi Salih,
Ministre du Travail et des Affaires sociales
de l'Iraq.

(Signé)
Baha Al Shibib,
Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Iraq.

-
13. La commission a pris note des dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'OIT ainsi que des articles 31 et 32 du règlement de la Conférence dont le texte figure en annexe I au présent rapport.
14. En examinant les rapports financiers entre l'Iraq et l'OIT, la commission a noté que le dernier versement effectué par l'Iraq à l'OIT au titre de ses contributions est le suivant:

Date de paiement	Montant en francs suisses	Détail du paiement
28 février 1990	116 399	Partie de la contribution de 1988

A sa 92^e session (2004), la Conférence internationale du Travail a adopté un arrangement proposé par le gouvernement de l'Iraq pour le règlement des arriérés de contributions dus pour la période 1988-2003 d'un montant de 5 652 327 francs suisses. Aux termes de cet accord, l'Iraq devait payer en 2004 la totalité de sa contribution pour l'année 2004 et un montant de 657 327 francs suisses et régler ses arriérés en dix annuités en commençant en 2005. Aucun versement n'a été reçu. Les contributions dues au 31 décembre 2004 s'élevaient à 6 127 793 francs suisses, ce qui couvre les contributions fixées pour la période allant de 1988 à 2004. La contribution de 2005 d'un montant de 56 772 francs suisses n'a pas été versée non plus.

15. *La commission, estimant que le manquement de l'Iraq est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté, conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du Règlement de la Conférence, rend compte à la Conférence de ce qui suit:*
- a) *la commission constate que le manquement de l'Iraq en ce qui concerne le paiement intégral des montants dont il est redevable est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté; ces circonstances sont résumées dans la lettre qui figure au paragraphe 12 ci-dessus;*
- b) *les rapports financiers entre l'Iraq et l'Organisation sont décrits au paragraphe 14 ci-dessus.*
16. *En conséquence, la commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution concernant l'octroi à l'Iraq de l'autorisation de participer au vote en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, dont le texte figure à la fin du présent document.*

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

17. La commission était saisie du document C.F./D.4 contenant des informations sur l'état du recouvrement des contributions des Etats Membres au 27 mai 2005.
18. Le Trésorier et contrôleur des finances a annoncé que, depuis la préparation du document, des contributions ont été reçues des Etats Membres suivants:

Pays	Francs suisses
République démocratique du Congo	49 164
Paraguay	42 579
Maroc	166 582
Total	258 325

19. *La commission prend note des informations contenues dans le document.*

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

20. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et de budget 2006-07 et autres questions financières, contenant un projet de résolution concernant des nominations au Tribunal administratif de l'OIT. Le président a expliqué qu'il n'y a pas d'autres nominations pour remplacer le juge dont le mandat expire en juin 2005 et que cette question sera à nouveau examinée à la session de novembre de la Commission du programme, du budget et de l'administration.

21. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

22. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et de budget 2006-07 et autres questions financières, contenant les détails d'un projet de taux applicable à la contribution de Samoa.

23. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Barème des contributions au budget pour 2006

24. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et de budget 2006-07 et autres questions financières, contenant un projet de barème des contributions pour 2006.

25. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Autres questions

26. Aucun document n'a été présenté sur ce point.

Propositions de programme et de budget pour 2006-07

27. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général pour 2006-07, propositions qui ont été examinées pour la première fois par le Conseil d'administration à sa 292^e session (mars 2005). La commission était également saisie du rapport II: Projet de programme et de budget 2006-07 et autres

questions financières, contenant un rapport sur l'examen des propositions initiales du Directeur général et des propositions révisées telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.

28. Le Directeur général a soumis à la Commission des finances les Propositions de programme et de budget pour la période biennale 2006-07, qui prévoient un montant de dépenses de 568,6 millions de dollars E.-U. Les remarques qu'il a formulées en présentant ces propositions figurent à l'annexe II au présent rapport.
29. M. Botha, s'exprimant au nom du Vice-président employeur du Conseil d'administration, a rappelé à la commission que le rapport dont elle est saisie est le fruit d'un consensus obtenu à la suite d'une discussion tripartite et qu'il ne souhaite pas relancer le débat. La procédure d'examen du programme et budget devrait être revue. Les employeurs ont plusieurs améliorations à proposer dans le but de rendre cette procédure plus transparente.
30. Le programme et budget ne satisfait pas les employeurs sur la totalité de leurs priorités, mais c'est la nature même de la négociation. Toutefois, l'intervenant a indiqué qu'il approuve la proposition, faite dans le rapport du Directeur général à la Conférence, de mise en place de programmes par pays qui visent à promouvoir le travail décent, ainsi que l'accent mis sur l'emploi des jeunes. Il a noté avec regret que dans le document le degré de priorité des activités ne correspond pas aux besoins des mandants et que les chevauchements dans les différents services, qui n'ont pas été supprimés, ne vont pas dans le sens d'une rationalisation et donc d'une économie de ressources. Le niveau des activités dans les régions est maintenu, mais beaucoup des activités du siège doivent être revues à la baisse, ce qui est préoccupant. L'Organisation doit rester compétente dans le domaine du monde du travail et ne doit pas élargir son champ d'activité ni déplacer son centre d'intérêt vers d'autres domaines qui ne relèveraient pas de son mandat. La baisse des ressources des départements techniques est due aux lourds investissements faits dans trois domaines: les locaux, la sécurité et les nouvelles technologies. Le Directeur général a invité le Conseil d'administration, ou des experts tripartites spécialisés, à renforcer leurs activités de contrôle afin de maintenir les dépenses dans les limites du budget et d'éviter des dépenses imprévues. Les propositions de programme et de budget prévoient une augmentation réelle de 1,1 pour cent, ce qui est positif mais insuffisant pour couvrir l'ensemble des investissements. Par conséquent, certains départements, notamment ACT/EMP, ont dû réduire leur budget.
31. Plusieurs gouvernements ne sont pas satisfaits des propositions de programme et de budget. Si les employeurs comprennent la nécessité d'une politique budgétaire plus restrictive qui permet de faire davantage d'économies, ils appuient les propositions de programme et de budget soumises à l'examen, qu'ils considèrent comme un compromis entre la nécessité de moderniser l'OIT et le maintien du niveau des activités pour les mandants.
32. M. Blondel, parlant au nom du Vice-président travailleur du Conseil d'administration, a remercié tous les pays qui s'acquittent de leurs contributions de manière régulière. Cette question revêt une grande importance pour les travailleurs qui, à chaque session du Conseil d'administration, se tiennent informés de la situation. En effet, le retard dans le versement des contributions a de lourdes conséquences sur les travaux de l'Organisation. Il s'est ensuite félicité que le barème des contributions de l'OIT prenne comme base le barème des Nations Unies et a espéré que cette pratique se poursuivrait.
33. Sur les propositions de programme et de budget, l'intervenant a souhaité souligner trois points: premièrement, ce budget répond à une demande croissante émanant de diverses instances et réunions en faveur du monde du travail; deuxièmement, le budget ne doit pas avoir pour simple objet le financement du personnel; il importe de rechercher en

permanence un équilibre entre efficacité et nombre de fonctionnaires. Troisièmement, ainsi que les travailleurs l'ont déjà fait remarquer, le principe de la croissance budgétaire zéro a entraîné une érosion de 15 pour cent des moyens financiers de l'Organisation depuis 1978. C'est pourquoi les travailleurs avaient accueilli avec satisfaction le projet initial de budget qui prévoyait une progression de 4,3 pour cent même si cette augmentation constituait une charge supplémentaire pour les pays, y compris les pays en développement. De nombreuses consultations ont permis de parvenir à un consensus sur un projet de budget en progression de 1,1 pour cent. Ce montant est certes insuffisant mais il témoigne d'une volonté de donner une place au monde du travail. Il obligera néanmoins à faire des choix dans les activités. Si les travailleurs se sont ralliés avec regret à un budget en progression aussi limitée, un certain nombre de pays émettent encore des réserves alors que les organisations syndicales de ces mêmes pays partagent quant à elles la position du groupe des travailleurs. Il convient également de noter que ces pays industrialisés sont souvent donateurs de ressources extrabudgétaires. Ne pas assumer la réalisation de programmes définis en commun mais financer parallèlement certaines activités revient à remettre en cause le tripartisme.

34. En conclusion, l'orateur a rappelé que le BIT était une source d'espérance pour le monde du travail et a invité les membres de la commission à adopter le projet de résolution transmis par le Conseil d'administration.
35. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe africain, a déclaré que, selon elle, le consensus au sein du Conseil d'administration de mars 2005 permettra de faire sensiblement progresser le travail décent en Afrique. Il est de la responsabilité de la Conférence internationale du Travail de veiller à ce que l'Afrique ne soit pas marginalisée. L'Afrique, où le taux de ratification des normes fondamentales est important, a besoin de fonds de coopération technique suffisants pour aider les Etats Membres à mettre en place la législation appropriée. En outre, les trois centres d'administration du travail situés en Afrique ont besoin du soutien de l'OIT. Considérant que le budget proposé est un pas dans la bonne direction pour réduire le déficit de travail décent, elle se déclare favorable aux propositions de programme et de budget.
36. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, prenant la parole au nom du GRULAC, a réitéré les déclarations que son groupe a faites devant le Conseil d'administration en mars 2005. Il a indiqué savoir gré au Bureau de ses efforts pour ajuster le programme en fonction des besoins et des priorités des mandants lorsque de nombreux pays connaissent des difficultés économiques. Dans le programme et budget révisé, les membres du GRULAC apprécient la proposition visant à renforcer la structure des bureaux extérieurs ainsi que l'objectif stratégique de promotion de l'emploi, en particulier pour les jeunes. Ils apprécient également les efforts visant à réduire le niveau de budget global. Même s'il n'a pas été possible d'éviter tout à fait une augmentation des contributions des Etats Membres, le niveau de budget révisé est acceptable. Le GRULAC est disposé à soutenir le budget, mais prévient que les autres organes des Nations Unies ne doivent pas y voir un précédent.
37. Le représentant du gouvernement de la Norvège, prenant la parole au nom des Etats nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), a déclaré que les pays nordiques sont généralement favorables à une croissance zéro en termes réels. Ils ont toujours été de fervents partisans de l'OIT et ne souhaitent pas affaiblir la capacité de l'Organisation à réaliser ses objectifs. Le programme et budget pour 2006-07 propose une augmentation en termes réels de 1,1 pour cent. Les pays nordiques peuvent l'accepter, mais préviennent que cela ne saurait constituer un précédent pour l'avenir. Les pays nordiques restent préoccupés par la répartition des ressources entre les régions et le siège, estimant que davantage de ressources devraient être affectées aux régions. L'orateur s'est dit inquiet de constater que les activités de l'OIT sont de plus en plus tributaires de sources de financement extrabudgétaires, ce qui se traduit par un gain d'influence des donateurs

sur les projets de l'OIT. La relation entre ressources du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires devrait être examinée par le Conseil d'administration. L'orateur a prié instamment l'OIT d'améliorer les gains d'efficacité et le rapport coût-utilité, et recommandé que l'Organisation prenne une part active dans le processus plus global des Nations Unies afin de mieux tirer parti des ressources du système multilatéral.

- 38.** Le représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite, prenant la parole au nom des Etats du Golfe, s'est dit préoccupé par l'augmentation budgétaire, censée couvrir le coût de l'inflation et les variations du taux de change. Les Etats du Golfe estiment que les priorités de l'OIT devraient être réexaminées et le budget établi sur la base de ses activités essentielles. Il convient d'éviter les activités n'ayant aucun caractère d'urgence et de mieux planifier les frais récurrents. Cela permettrait d'aligner le budget sur les niveaux de 2004-05. Des décisions difficiles devraient être prises, mais cela vaut mieux que d'accroître les contributions à chaque période biennale. Les Etats du Golfe sont prêts à approuver le budget, mais souhaitent que des ressources soient affectées aux activités de formation.
- 39.** La représentante du gouvernement de la Belgique a rappelé que son gouvernement a appuyé la proposition d'augmentation de 1,1 pour cent du montant des dépenses du budget lors de la session du Conseil d'administration de mars 2005 et qu'il maintient sa position. Elle a toutefois tenu à exprimer son inquiétude quant à la manière dont le budget est réparti entre les différents postes et a appelé l'attention du gouvernement sur les quatre points suivants. Tout d'abord, il y a un antagonisme entre les demandes d'assistance toujours plus nombreuses que le BIT reçoit, selon elle, à juste titre, étant donné le rôle de premier plan qu'il peut jouer dans la lutte contre certains fléaux, et les réductions budgétaires demandées. Deuxièmement, du fait que certains pays privilégient la voie des ressources extrabudgétaires, le Bureau risque de voir son rôle d'orientation et de contrôle affaibli. L'intervenante a noté que les ressources extrabudgétaires affectées à certains secteurs d'activité de l'OIT sont deux fois plus importantes que celles du budget ordinaire. Troisièmement, il serait injustifié, selon elle, de réduire la durée de la Conférence et des réunions régionales compte tenu de leur utilité. Enfin, les dépenses institutionnelles étant inévitables, il importe que le BIT prévoie les investissements à moyen et à long terme nécessaires.
- 40.** Parlant au nom des gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de la République tchèque, de la Hongrie, des Pays-Bas, du Japon et des Etats-Unis, la représentante du Royaume-Uni s'est déclarée tout à fait favorable à l'introduction à l'OIT d'une gestion axée sur les résultats. Néanmoins, elle s'est dite déçue que les informations stratégiques fournies par le système IRIS n'aient pas été plus largement incorporées dans le budget. L'OIT devrait appliquer davantage les principes d'une budgétisation fondée sur les résultats, notamment en améliorant les indicateurs existants. L'intervenante s'est félicitée de l'objectif général consistant à faire du travail décent un objectif mondial le thème intégrateur qui guidera l'action de l'OIT pour la période 2006-07. Elle s'est également félicitée que l'on mette l'accent sur l'activité normative et la création d'emplois ainsi que sur la décentralisation, à condition que cela n'implique pas une augmentation nette du budget. Les gouvernements qu'elle représente insistent pour que l'OIT suive le rythme des réformes plus vastes entreprises par les Nations Unies et se conforme aux normes élevées fixées par le système multilatéral. L'OIT a besoin d'une direction dynamique et d'un personnel qualifié et motivé, autant de conditions importantes pour réaliser les objectifs de l'Organisation. Une budgétisation fondée sur des résultats plus précis permettrait de prendre des décisions éclairées quant à l'impact sur les mandants. Elle s'est déclarée préoccupée que les questions ayant trait aux locaux ainsi qu'à la santé et à la sécurité du personnel aient été gérées de telle façon qu'aujourd'hui des mesures d'urgence sont requises. Ces problèmes auraient dû être prévus. L'oratrice a recommandé que ces priorités soient pleinement intégrées dans le budget de l'OIT. Les mesures pour garantir la sécurité

et la santé du personnel ne sauraient être différées. Il est impératif de réexaminer en urgence toute la structure des bureaux extérieurs. En outre, l'OIT doit profiter des locaux communs des organismes des Nations Unies afin d'apporter une plus grande assistance à ceux de ses mandants qui en ont le plus besoin. L'OIT devrait également se demander quel est l'intérêt d'organiser une conférence annuelle de trois semaines pour un coût de 5 millions de dollars. L'oratrice a appelé de ses vœux une conférence plus efficace sur des thèmes d'actualité, estimant que la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration pourraient mieux utiliser leur temps. Il est difficile de déterminer en permanence dans quelle mesure le travail accompli au titre des activités sectorielles est utile, et l'oratrice s'est demandé s'il est judicieux d'y consacrer 10 millions de dollars. Le surclassement des postes est un problème auquel il convient de s'atteler sans délai. Le tableau des postes permanents pour 2006-07 ne présente aucun changement par rapport à 2004-05, et l'intervenante a demandé des explications sur ce point. Elle s'est félicitée de la réduction des frais de voyage et a recommandé que les voyages en classe économique soit la règle pour tous les fonctionnaires, quel que soit leur grade, de même que pour les délégués employeurs et travailleurs voyageant aux frais de l'OIT, sauf circonstances exceptionnelles. Il faudrait mettre un terme aux examens sur place effectués par les membres de la Commission de la coopération technique. Plutôt que d'être la cause de ponctions permanentes dans les ressources, le projet IRIS devrait permettre au Bureau de réaliser des économies d'efficacité. L'oratrice a encouragé le Bureau à se concentrer sur ses objectifs stratégiques et à supprimer les programmes n'ayant plus de caractère prioritaire. Elle a invité le Directeur général à consulter le plus tôt possible les gouvernements pour la préparation du programme et budget 2008-09.

41. Le représentant du gouvernement du Brésil a indiqué qu'il approuve la déclaration faite par El Salvador au nom du GRULAC. Le budget, même si son gouvernement estime qu'il n'est pas idéal, est un bon compromis, et il ne serait pas opportun de rouvrir le débat. Le Brésil approuve le budget proposé.
42. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est félicité que l'on mette l'accent sur une budgétisation axée sur les résultats. Son gouvernement attendait du projet IRIS qu'il permette de réaliser des économies plus substantielles. Les augmentations de coûts ont été plus importantes à l'OIT que dans les autres institutions des Nations Unies à Genève. L'orateur a formulé l'espoir que le Directeur général jouerait un rôle de direction en ces temps budgétaires difficiles, et exprimé le vœu que les propositions pour la prochaine période biennale contiendront des changements positifs.
43. La représentante du gouvernement de la Suisse, estimant que l'OIT doit pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour mener son action avec efficacité, a appuyé les propositions de programme et de budget révisées et a invité les mandants à faire de même.
44. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas a déclaré souscrire à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom de divers membres du groupe des PIEM. A la session de mars 2005 du Conseil d'administration, les Pays-Bas n'étaient pas en mesure de soutenir le programme et budget tel qu'il avait été ajusté. Il a estimé que l'examen des Propositions de programme et de budget dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies donnerait la possibilité de garantir la pertinence de l'OIT face au système des Nations Unies. Il est essentiel que l'Organisation suive le rythme de réforme de l'ensemble du système. Il est dans l'intérêt de tous les mandants, et de l'OIT elle-même, d'optimiser l'efficacité et la rentabilité et donc la puissance relative de l'OIT. Les Pays-Bas ne sont pas engagés dans un exercice de coupure budgétaire. Ils peuvent appuyer un budget à croissance réelle supérieure à zéro, pour autant que le Bureau prépare ses propositions budgétaires de manière pleinement transparente, s'engage à appliquer des principes de gestion modernes et lance des réformes de gestion appropriées. A l'évidence, les Pays-Bas soutiennent vivement l'OIT et sa structure tripartite unique et insistent pour qu'elle

applique de bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats et montre sa volonté de s'associer au processus de réforme des Nations Unies. Les réformes de gestion prévues que le Directeur général a présentées à la Commission des finances sont encourageantes. Le gouvernement des Pays-Bas collaborera à la recherche d'un consensus sur le niveau du budget.

45. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, soutenant la déclaration faite par le Royaume-Uni, a exprimé le vœu que le budget soit acceptable pour tous les gouvernements. Il s'est déclaré préoccupé par les dépenses autres que celles consenties à des programmes et a souligné que des économies substantielles pourraient être faites dans ce domaine sans que l'Organisation n'en sorte amoindrie dans sa capacité à mener à bien ses activités. L'OIT, si elle ne parvenait pas à opérer un changement, se retrouverait marginalisée par rapport aux autres institutions des Nations Unies, et cela aurait une incidence sur le soutien apporté par certains gouvernements. Les Etats-Unis ne peuvent approuver le budget révisé et proposent donc deux changements. Premièrement, le surclassement des postes coûte à l'Organisation entre 6 et 10 millions de dollars par période biennale. Il y a 90 postes élevés qui pourraient être rétrogradés au moment du départ à la retraite des titulaires. L'Organisation est consciente de ce problème, mais l'orateur estime que davantage peut et doit être fait immédiatement afin de ne pas laisser passer l'occasion de réaliser des économies substantielles. Il faudrait réduire de 3 millions de dollars E.-U. les dépenses afférentes au personnel. Deuxièmement, l'orateur prie instamment l'OIT de s'attaquer au problème des frais de voyage. Ils sont excessifs, et une réduction supplémentaire de 3 millions de dollars est possible. Non pas que son gouvernement refuse de soutenir les activités de l'OIT, mais il estime que l'Organisation devrait établir des priorités et prendre des décisions difficiles.
46. Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité que les mandants de l'OIT aient décidé de rompre avec la pratique, infondée, de la croissance budgétaire nulle qui, de par son caractère artificiel et arbitraire, empêche l'établissement d'un budget permettant à l'Organisation de remplir son mandat et de faire face à des dépenses incompressibles. Il s'est associé, à cet égard, aux propos de M. Blondel concernant la croissance zéro. Par ailleurs, il a fait observer que les propositions révisées sont le fruit d'un consensus, auquel la France s'est ralliée, alors qu'elle était plus favorable à la proposition initiale du Directeur général, et que tous les Etats doivent faire un effort en ce sens. Enfin, pour ce qui est du recours, trop fréquent à son avis, aux contributions volontaires, il s'est élevé contre cette pratique qui pourrait fausser l'orientation générale de l'Organisation. Il a donc appuyé les propositions de programme et de budget révisées.
47. Le représentant du gouvernement de la Jordanie a expliqué qu'il souhaitait un budget répondant véritablement aux besoins des mandants au coût le plus bas possible. Ce budget devrait bénéficier de ressources suffisantes pour financer des programmes d'assistance technique, notamment en Asie du Sud-Ouest et en Palestine. L'OIT pourrait jouer un rôle dans le processus de paix en Palestine en mettant en place des programmes techniques qui garantissent la justice sociale pour tous dans la région.
48. La représentante du gouvernement du Liban a demandé des informations sur le niveau définitif du budget et sur le taux de change franc suisse/dollar E.-U. qui serait adopté. Le budget devrait donner la priorité à l'emploi des jeunes et à la création d'emplois. Les programmes régionaux pour les Etats arabes ne représentent que 1,3 pour cent des ressources, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins de ces pays en matière de développement des ressources humaines et d'emploi et de programmes axés sur l'économie informelle et visant à contrer les effets négatifs de la mondialisation. Il faudrait augmenter considérablement la part de la coopération technique dans la région pour en assurer la durabilité et garantir une affectation équitable des ressources en faveur des programmes d'assistance technique. Ces programmes devraient également recevoir un

financement accru du budget ordinaire. Le Centre arabe pour l'administration du travail et de l'emploi en Tunisie devrait bénéficier d'un financement accru et il faudrait pourvoir rapidement les postes toujours vacants à Beyrouth. L'oratrice a demandé qu'un plus grand nombre de publications soient disponibles en arabe et a plaidé pour une meilleure représentation des Etats arabes dans la haute direction du BIT ainsi que pour un renforcement de l'appui au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Elle a également demandé un meilleur financement du Centre de Turin.

49. Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé les déclarations faites par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Il ne faut pas voir dans la situation actuelle un manque de confiance dans les activités de l'OIT mais l'intervenant a expliqué qu'il souhaitait simplement des activités plus efficaces dans le cadre du mandat de l'Organisation. Toutefois, la structure budgétaire de l'OIT manque de souplesse du fait d'une augmentation des dépenses administratives, comme le personnel et les voyages. Il faut prendre des mesures avant que cette rigidité n'ait des répercussions sur le financement des programmes. Le Directeur général a évoqué des réformes, mais aucune proposition concrète n'a été faite. L'utilisation de tout excédent devrait être décidée par les mandants et ces fonds devraient, de l'avis de l'orateur, être dirigés vers le Fonds pour le bâtiment et le logement et vers des programmes techniques dans les pays en développement. Il a demandé au Bureau de fournir une présentation claire des économies envisagées afin que le Japon soit en mesure d'appuyer le budget.
50. Le représentant du gouvernement du Portugal a appuyé les propositions de programme et de budget et s'est félicité de la clarté des objectifs stratégiques.
51. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a fait part de l'engagement de son pays en faveur de l'OIT et de ses quatre objectifs stratégiques et a appelé l'Organisation à renforcer son rôle dans les débats sur la mondialisation. Il a félicité le Bureau des efforts consentis pour rationaliser certains domaines d'activité.
52. Le représentant du gouvernement du Sénégal, appuyant l'intervention faite par la représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud au nom du groupe africain, a souligné qu'il importe de donner les moyens d'agir au BIT. Le budget d'une organisation est le fondement de son action et, partant, de la crédibilité de cette organisation. L'intervenant a souligné que pour parvenir à un consensus il faut que toutes les parties fassent des concessions. C'est ce qu'a fait le Sénégal en acceptant que le montant des dépenses du budget soit revu à la baisse. L'intervenant a fait valoir le rôle indispensable du BIT dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, Burkina Faso, septembre 2004). Enfin, il a souligné que, pour être légitimes, les actions du BIT doivent s'appuyer sur les décisions des organes de l'OIT et qu'à ce titre il faut qu'il y ait un équilibre entre les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Compte tenu de ces éléments, l'intervenant a appuyé les propositions de programme et de budget soumises à examen.
53. Le représentant du gouvernement du Bénin, saluant les efforts du BIT et notamment de ses programmes qui visent à atténuer les effets pervers de la mondialisation et à promouvoir le travail décent, s'est déclaré favorable aux propositions de programme et de budget soumises à la commission.
54. Le représentant du gouvernement de l'Ukraine a appuyé pleinement l'Agenda du travail décent et la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial. Le programme pour 2006-07 devrait faire une plus large place aux programmes de protection sociale, de santé et de sécurité au travail, à l'impact du VIH sur le lieu de travail, à la protection des

travailleurs migrants et à la prévention de la traite. Il a indiqué qu'il pouvait accepter les propositions de budget telles que revues et s'associer au consensus.

55. La représentante du gouvernement du Pakistan a fait remarquer que l'Organisation a vu les ressources de son budget ordinaire diminuer de 15 pour cent depuis 1978 malgré un développement constant de son rôle. Les budgets à croissance zéro ont gêné la mise en œuvre de programmes, et le financement extrabudgétaire, qui est le principal élément permettant à l'OIT de se maintenir à flot, affecte les priorités. L'OIT doit aider les pays à créer des emplois en partageant des expériences et en fournissant des conseils en matière de politique. L'oratrice s'est félicitée que le Directeur général ait arrêté cinq domaines prioritaires: mondialisation, lutte contre la pauvreté, égalité entre hommes et femmes, tripartisme et normes du travail. Le gouvernement du Pakistan appuie les propositions de budget révisées, recommandées par le Conseil d'administration.
56. Le représentant du gouvernement du Canada s'est associé aux propos tenus par la représentante du gouvernement du Royaume-Uni dans son intervention. Son pays reste attaché au principe de la gestion axée sur les résultats, et il a reconnu qu'à cet égard le BIT a fait de gros efforts. Il reste cependant encore beaucoup à faire et le Canada continuera d'encourager le Bureau à s'améliorer, notamment à mieux définir les priorités et à rechercher la rentabilité optimale. L'intervenant appuiera les propositions de programme et de budget révisées si un consensus émerge des discussions.
57. Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est associé aux propos tenus par le représentant du gouvernement d'El Salvador au nom du GRULAC. Il a rappelé à la commission que l'Argentine était favorable aux propositions initiales de programme et de budget présentées en mars 2005, mais qu'elle s'est ralliée aux propositions révisées étant entendu qu'elles prenaient en compte les préoccupations soulevées et que les objectifs de base ne seraient pas modifiés.
58. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a reconnu l'effort qui a été fait pour réviser les propositions initiales de programme et de budget afin d'obtenir une diminution des dépenses. L'Allemagne aurait souhaité une réduction des dépenses encore plus importante et demande que cela soit envisagé. Ainsi que l'ont souligné d'autres délégations, de nouveaux postes d'économie pourraient être recherchés dans certains domaines au cours des deux prochaines années. L'Allemagne doit faire face à d'importantes restrictions budgétaires au niveau national. Cela étant, pour parvenir à un consensus, l'intervenante appuie les propositions révisées.
59. Le représentant du Cameroun s'est associé aux propos de la représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, qui s'est exprimée au nom du groupe africain. Il a fait observer que des institutions des Nations Unies avec un nombre d'Etats Membres très similaire à celui de l'OIT ont obtenu des augmentations budgétaires supérieures à 1,1 pour cent. La révision à la baisse des dépenses budgétaires initialement proposées est regrettable et portera préjudice à l'Afrique.
60. Le représentant du gouvernement du Chili a appuyé les interventions faites au nom du GRULAC. Il estime qu'un réel effort a été fait pour satisfaire les intérêts de toutes les parties mais s'inquiète des conséquences à long terme des réductions budgétaires, notamment en ce qui concerne les réductions de personnel. L'importance relative des contributions volontaires est aussi un sujet de préoccupation car elles peuvent occasionner une charge administrative supplémentaire et fausser les priorités.
61. Le représentant du gouvernement de l'Australie a félicité le Directeur général des solides engagements pris en ce qui concerne l'efficacité et la productivité, l'invitant instamment à définir en priorité des objectifs et des indicateurs de performance. Il a fait observer que les

35 millions de dollars qu'il est prévu d'absorber pour le budget 2006-07 ne constituent pas encore une épargne effective et il a demandé au BIT de rendre compte de l'évolution de la situation au cours de l'exercice biennal, notamment en ce qui concerne les avancées d'IRIS. Il a noté avec regret que peu de progrès ont été faits en ce qui concerne le problème du surclassement qui, pour être réglé, nécessite un effort concerté de la part du Bureau. Pour ce qui est de la décision de faire intervenir le Corps commun d'inspection (CCI) pour l'examen du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OIT, il s'est réjoui de pouvoir examiner l'issue d'une telle initiative. Les stratégies de gestion des effets de l'inflation et des fluctuations monétaires sont également importantes. Les dépenses de cet ordre ne doivent pas automatiquement être prises en charge par les membres. Enfin, il est absolument nécessaire que le BIT dresse un tableau plus clair et plus complet du coût, de l'opportunité et de la qualité des services offerts par l'Organisation. Le rôle d'IRIS est en cela important, de même que le recours à des techniques telles que l'étalonnage, la gestion en vue d'une qualité totale, ou encore l'élaboration et l'application d'un tableau de bord équilibré.

- 62.** La représentante du gouvernement du Mexique a appuyé les interventions faites au nom du GRULAC ainsi que les objectifs mondiaux de l'Agenda du travail décent. Compte tenu du fait que les Propositions de programme et de budget continuent à financer des programmes par pays pour le travail décent et que les craintes de son gouvernement en matière de dépenses imprévues et de niveau de dépenses dans les différentes rubriques figurant dans la Partie IV du budget ont été prises en compte, l'intervenante a pu appuyer pleinement le niveau du budget recommandé par le Conseil d'administration. Elle s'est inquiétée, elle aussi, qu'une augmentation des ressources extrabudgétaires risque de fausser les priorités de l'Organisation.
- 63.** La représentante du gouvernement de la Tunisie a dit approuver l'Agenda du travail décent ainsi que les interventions faites au nom du groupe africain. La révision des propositions de programme et de budget ne doit pas avoir de répercussions négatives sur les projets de coopération technique en Afrique et dans les pays arabes où ils sont d'une importance capitale. Elle s'est réjouie de l'appui du BIT au Centre arabe pour l'administration du travail et de l'emploi en Tunisie et a souhaité que l'Organisation fournisse une assistance accrue à l'Autorité palestinienne dans les territoires occupés.
- 64.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, appuyant les propositions de programme et de budget pour 2006-07 a reconnu les efforts déployés par le Directeur général pour arrêter les propositions révisées. Elle a encouragé le Bureau à prendre les mesures qui s'imposent pour que les dépenses extraordinaires puissent être mieux anticipées.
- 65.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a approuvé les propositions des Etats-Unis et rappelé que, même si l'OIT bénéficie du plein appui du Royaume-Uni, des restrictions financières sont nécessaires. Il a indiqué que les contributions extrabudgétaires de son pays sont censées être affectées à des priorités de l'OIT selon une procédure bien définie.
- 66.** Le représentant du gouvernement de l'Uruguay, s'associant aux remarques faites par le représentant d'El Salvador, a approuvé les propositions de programme et de budget pour 2006-07. Son pays, qui connaît de graves difficultés économiques, n'est pas à l'aise pour soutenir ces propositions, mais comprend qu'elles sont justifiées.
- 67.** La représentante du gouvernement du Nigéria a fait siennes les observations formulées au nom du groupe africain. Elle a fait remarquer que le budget de l'OIT est resté pratiquement le même pendant plusieurs années, et exprimé sa gratitude pour les fonds extrabudgétaires reçus des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union européenne et du groupe des PIEM.

L'OIT, en tant que seule institution tripartite du système des Nations Unies, mérite que tous les gouvernements apportent leur soutien à ses propositions de programme et de budget.

68. Le représentant du gouvernement de la République démocratique du Congo s'est félicité que le BIT, dans ses propositions de programme et de budget, veuille se donner les moyens de réaliser l'objectif mondial du travail décent et d'aider les Etats Membres en intégrant leurs préoccupations régionales prioritaires (création d'emplois, lutte contre la pauvreté, réinsertion des enfants soldats, encadrement des enfants travaillant dans les mines). Il a dit être par conséquent favorable aux propositions de programme et de budget révisées.
69. La représentante du gouvernement de la Namibie s'est associée aux commentaires formulés au nom du groupe africain. Selon elle, le programme et budget est réaliste et aidera à progresser sur la voie de la décentralisation afin de renforcer les capacités aux niveaux régional et national.
70. Le représentant du gouvernement de la Hongrie s'est félicité des quatre principaux objectifs du Programme et budget et a apprécié que le Bureau s'oriente résolument vers une gestion axée sur les résultats et s'engage à faire des économies.
71. Le représentant du gouvernement du Burkina Faso a dit que les chantiers mis en oeuvre à la suite du Sommet de Ouagadougou (septembre 2004) nécessitent d'importants moyens que les pays concernés n'ont pas, et que les conséquences des fléaux qui sévissent dans les PMA rejaillissent sur l'ensemble des pays. C'est pourquoi, faute d'avoir pu maintenir les propositions budgétaires initiales, il importe d'appuyer les propositions révisées soumises à la commission.
72. Le représentant du gouvernement du Zimbabwe a dit partager le point de vue exprimé par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du groupe africain. Il a rappelé aux délégués que l'augmentation du budget de 1,1 pour cent est le fruit d'une délibération tripartite, et appelé les membres à adopter le budget proposé.
73. Le représentant du gouvernement de l'Ouganda a appuyé la position du groupe africain. De nombreux pays comme le sien, confrontés au problème de l'ajustement structurel, hésitent entre plusieurs voies concurrentes quant à la manière d'améliorer ce processus. D'aucuns soutiennent que la croissance et le développement sont possibles, y compris sans s'appuyer sur une bonne législation du travail, et l'OIT est le seul organisme à contester cet argument. En Afrique de l'Est, où les pays s'efforcent d'intégrer les politiques de l'emploi dans de nouvelles législations du travail, le soutien technique apporté par le BIT est précieux. L'OIT a mené des études sur l'élimination des pires formes de travail des enfants et sur la lutte contre le VIH/SIDA qui aident à réduire l'incidence du VIH/SIDA chez les jeunes et parmi les groupes vulnérables de la région. L'orateur a fait valoir que toute réduction du budget de l'OIT aura un impact direct sur son pays et que ce sont les plus vulnérables qui en pâtiront.
74. Le représentant du gouvernement de la République arabe syrienne a déclaré que, contrairement au point de vue exprimé par certains Etats Membres, son pays conçoit la rationalisation comme un moyen d'accroître les capacités en utilisant mieux les ressources et d'éviter ainsi une réduction du budget. Son gouvernement estime que les ressources doivent être décentralisées au siège et certaines activités réexaminées. Il approuve le budget révisé tel qu'il est proposé, c'est-à-dire avec une augmentation de 1,1 pour cent.
75. Le représentant du gouvernement de la République tchèque a approuvé les déclarations faites par le Royaume-Uni et la proposition en faveur d'une rationalisation. Son gouvernement, même s'il est prêt à s'associer au consensus sur les propositions révisées,

aurait préféré une croissance budgétaire zéro en termes réels et estime que l'on aurait pu et que l'on aurait dû trouver de meilleures solutions.

76. Les représentants des gouvernements de la Corée et de l'Irlande ont approuvé le programme et budget révisé pour 2006-07. Ces deux pays se sont félicités que le Bureau opte pour la budgétisation axée sur les résultats et s'engage à poursuivre ses efforts pour réaliser des économies. Le gouvernement de l'Irlande a exprimé l'espoir que le système IRIS permettra d'améliorer la planification et la présentation de rapports. Le représentant des Bahamas a également approuvé les propositions de budget révisées bien que les réductions opérées aient été difficiles à accepter. Il a souscrit à la déclaration faite par le représentant du gouvernement d'El Salvador au nom du GRULAC. Le représentant de la Chine a également apporté son soutien aux propositions de budget révisées.
77. Les représentants des gouvernements du Malawi, du Kenya et du Sénégal se sont ralliés au point de vue exprimé par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du groupe africain. Le représentant du Malawi a estimé que le budget révisé est un document bien pensé et le fruit de longues délibérations. Nombre de pays parmi les moins développés voient un espoir dans les stratégies inscrites dans le programme et budget proposé pour 2006-07. Dans les pays en développement, il faut créer des emplois décents et donner aux jeunes les moyens de s'assumer, et pour cela il faut des actes, pas des discours. Pour que l'Afrique puisse atteindre les idéaux du NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le développement, le moins que la commission puisse faire serait d'accepter le budget proposé, avec son augmentation de 1,1 pour cent. Le Malawi, le Kenya et le Sénégal ont approuvé les propositions de budget révisées.
78. En réponse à la discussion, le Directeur général a déclaré que le débat sur le budget a été une expérience enrichissante et remercié la commission pour le soutien apporté au Conseil d'administration et à l'Organisation. Plusieurs thèmes sont revenus au cours de la discussion: un soutien énergique a été manifesté en faveur des travaux de l'OIT dans les régions, et nombreux sont ceux qui ont plaidé en faveur d'une décentralisation accrue; un large soutien a également été exprimé en faveur des programmes par pays pour un travail décent, en tant que moyen de mener une action plus ciblée dans les pays et de relier l'activité de l'OIT au reste du système des Nations Unies et aux Objectifs du Millénaire pour le développement; les initiatives en faveur du travail décent pour les jeunes ont été bien accueillies, et de nombreux gouvernements ont approuvé le budget recommandé par le Conseil d'administration.
79. Le Directeur général a remercié la commission pour cette discussion franche et constructive concernant les domaines où l'OIT pourrait faire mieux. Certains points essentiels sont apparus. Tout d'abord, la nécessité d'améliorer les systèmes de gestion axée sur les résultats, en insistant sur la mesure des résultats et sur la corrélation entre résultats et ressources. Deuxièmement, l'application de principes et pratiques de gestion modernes axés sur l'efficacité et la productivité. Troisièmement, le recours à l'analyse stratégique pour prévoir et planifier les investissements et, enfin, l'utilisation d'IRIS pour rationaliser les processus, accroître l'efficacité et conférer une plus grande transparence à la gestion, aux résultats et aux rapports. Le Directeur général a dit qu'il souhaitait vivement travailler avec la commission dans chacun de ces domaines. En fait, la budgétisation stratégique qui a été proposée il y a six ans est devenue un exercice conjoint entre du Bureau et du Conseil d'administration.
80. Les gouvernements ont une grande expérience dans des domaines comme la gestion axée sur les résultats, la restructuration et l'innovation organisationnelles, la gestion du secteur public, la gestion de l'information et les technologies de la communication, et l'OIT entend bien s'appuyer sur cette expertise. Il lui sera ainsi possible de soumettre au Conseil d'administration la meilleure analyse stratégique et les meilleures orientations possibles.

-
81. De nombreux membres de la commission ont demandé davantage d'économies dans la structure des grades, les voyages et la structure des bureaux extérieurs notamment. Ce processus de recherche d'économies est en cours; il se poursuivra activement afin de libérer des ressources et de les affecter à des domaines qui ont été convenus, notamment les activités de l'OIT dans les régions. A cet égard, le Directeur général s'est félicité de la déclaration de la représentante du Royaume-Uni, au nom des Etats-Unis et d'autres pays, qui a fait des suggestions constructives de domaines dans lesquels l'OIT devrait s'efforcer de faire des économies. L'Organisation doit être gérée de manière professionnelle, avec une mise en œuvre efficace des programmes et une meilleure appréciation de ses sources de financement. Elle doit être une bonne garante du budget, et l'orateur s'est engagé à renforcer de manière prioritaire la recherche de nouvelles économies, afin de mieux répondre aux nombreux besoins que le débat a fait ressortir.
82. Le Directeur général a déclaré qu'il avait été très touché par la déclaration du représentant du gouvernement de l'Ouganda qui témoigne de la pertinence des activités de l'OIT. C'est précisément ce sentiment de pertinence qui motive les fonctionnaires du BIT et lui-même dans leur travail. Il a indiqué qu'il respectait l'opinion des membres qui sont d'avis que les ressources devraient être réduites et a réaffirmé que l'OIT travaillera dans le cadre du budget qui lui sera alloué.
83. Le Président a remercié le Directeur général de sa réponse. Le débat a été constructif et il semble qu'un large soutien se dégage en faveur des propositions de programme et de budget pour 2006-07. Plusieurs pays ont demandé des économies supplémentaires et le Directeur général en a pleinement pris acte. D'autres pays ont demandé une augmentation du budget. Toutefois, le budget qui a été recommandé par le Conseil d'administration en mars 2005 constitue un juste équilibre entre les points de vue exprimés et il a demandé si la commission était prête à accepter la recommandation concernant le programme et budget pour 2006-07 figurant au paragraphe 6 de la page 2 du rapport II.
84. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que son pays était un fervent partisan du BIT et a félicité le Directeur général de s'engager à poursuivre les efforts en vue d'une plus grande efficacité. Les Etats-Unis ne souhaitent pas que l'OIT soit à la traîne dans la vague de réformes qui traverse l'ensemble du système des Nations Unies. En mars 2005, le gouvernement des Etats-Unis a fait un pas en avant alors qu'il souhaitait un budget à croissance nominale zéro mais, aujourd'hui comme au mois de mars, il n'est toujours pas en mesure d'accepter le niveau du budget, tel que revu. Il a regretté que les Etats-Unis ne puissent se joindre au consensus et a demandé un vote sur le budget proposé.
85. Après une brève interruption de séance, un vote à main levée a eu lieu. Sur les 83 membres votants, 80 ont voté en faveur du niveau du budget proposé, deux contre et il y a eu une abstention. La majorité des deux tiers requise pour que la commission accepte le programme et budget pour 2006-07 a donc été atteinte.

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2006-07 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

86. La commission était saisie du document C.F./D.6 récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2006-07 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. Suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars E.-U. dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale de 2006-07. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget de dépenses	594 310 000 dollars E.-U.
Budget des recettes	594 310 000 dollars E.-U.
Taux de change budgétaire	1,25
Equivalence du budget total en francs suisses	742 887 500 francs suisses

87. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que les contrats de change à terme garantissent que les contributions des Etats Membres n'augmentent pas par suite de variations du taux de change en 2006-07. Le Bureau a pu également profiter des différentiels de taux d'intérêt, ce qui devrait lui valoir une prime de 11 millions de francs suisses au titre de l'exercice 2006-07. A la fin de la période biennale, la prime nette sera restituée aux Etats Membres. Conformément à l'article 11 du Règlement financier, la moitié de la prime nette sera versée au Fonds d'incitation pour encourager le prompt paiement des contributions et l'autre moitié sera versée aux Etats Membres lorsque leur contribution pour la période biennale 2006-07 aura été payée.
88. M. Blondel, s'exprimant au nom du Vice-président travailleur du Conseil d'administration, s'est félicité que la grande majorité des gouvernements ait soutenu les propositions de programme et de budget. Il faut continuer à rechercher une efficacité optimale dans le cadre de la politique définie de manière tripartite. Cependant, le BIT ne doit pas être géré comme une entreprise commerciale; il a vocation à faire évoluer les sociétés vers plus de démocratie et de libertés et à garantir le droit des travailleurs à un travail décent. L'intervenant a espéré qu'il serait possible de parvenir à un consensus lors de l'adoption du budget en séance plénière; la crédibilité et l'autorité du BIT en seraient renforcées.
89. M. Botha, prenant la parole au nom du Vice-président employeur du Conseil d'administration, a indiqué souscrire pleinement à la déclaration de M. Blondel.
90. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Annexes

91. Les dispositions de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT ainsi que des articles 31 et 32 du Règlement de la Conférence figurent à l'annexe I au présent rapport.
92. L'allocation du Directeur général concernant les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 est annexée au présent rapport (annexe II).
93. Le projet de barème des contributions pour l'année 2006 est joint au présent rapport (annexe III).
94. Un tableau présentant un résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2006-07 est joint au présent rapport (annexe IV) ainsi qu'un résumé du budget des dépenses proposé pour 2006-07 par ligne de crédit (annexe V).
95. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2006 est également joint au présent rapport (annexe VI).

Genève, le 9 juin 2005.

(Signé) J.-J. Elmiger,
Président et rapporteur.

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant les arriérés de contributions du Togo

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Compte tenu du paragraphe 7 de l'article 10 du Règlement financier,

Accepte l'arrangement proposé par le gouvernement du Togo pour le règlement de ses arriérés de contributions dus pour la période 1992-2004 en vertu duquel:

- a) en 2005, le gouvernement du Togo versera la totalité de sa contribution pour 2005;
- b) les années suivantes, le gouvernement du Togo continuera à payer entièrement sa contribution courante au cours de l'année pour laquelle cette contribution est due;
- c) le gouvernement du Togo réglera les arriérés qui se sont accumulés jusqu'au 31 décembre 2004 inclus et qui s'élèvent à 213 453 francs suisses, au moyen du paiement, à partir de 2006, de sept annuités de 27 924 francs suisses puis d'un versement final de 17 985 francs suisses.

Décide d'autoriser le Togo à participer au vote, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, après la conclusion de la présente procédure.

Résolution concernant les arriérés de contributions de la Géorgie

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Compte tenu du paragraphe 7 de l'article 10 du Règlement financier,

Accepte l'arrangement proposé par le gouvernement de la Géorgie pour le règlement de ses arriérés de contributions dus pour la période 1993-2004 en vertu duquel:

- a) en 2005, le gouvernement de la Géorgie versera la totalité de sa contribution pour 2005;
- b) les années suivantes, le gouvernement de la Géorgie continuera à payer entièrement sa contribution courante au cours de l'année pour laquelle cette contribution est due;
- c) le gouvernement de la Géorgie réglera les arriérés qui se sont accumulés jusqu'au 31 décembre 2004 inclus et qui s'élèvent à 3 071 902 francs suisses, au moyen du paiement, à partir de 2006, de 14 annuités conformément au schéma suivant:

Année	Montant
2006	46 079
2007	61 438
2008	61 438
2009	61 438
2010	61 438
2011	122 876
2012	153 595
2013	153 595
2014	307 190
2015	368 628
2016	368 628
2017	430 066
2018	430 066
2019	445 427
Total	3 071 902

Décide d'autoriser la Géorgie à participer au vote, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, après la conclusion de la présente procédure.

Résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Compte tenu du paragraphe 7 de l'article 10 du Règlement financier,

Accepte l'arrangement proposé par le gouvernement de l'Iraq pour le règlement de ses arriérés de contributions dus pour la période 1988-2004 en vertu duquel:

- a) en 2005, l'Iraq versera la totalité de sa contribution pour 2005;
- b) les années suivantes, le gouvernement de l'Iraq continuera à payer entièrement sa contribution courante au cours de l'année pour laquelle cette contribution est due;
- c) le gouvernement de l'Iraq réglera les arriérés qui se sont accumulés jusqu'au 31 décembre 2004 inclus et qui s'élèvent à 6 127 793 francs suisses, au moyen du paiement, à partir de 2005, de 19 annuités de 306 390 francs suisses puis d'une annuité finale de 306 383 francs suisses.

Décide d'autoriser l'Iraq à participer au vote, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, après la conclusion de la présente procédure.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler le mandat de M^{me} Geneviève Gaudron pour une durée de trois ans;

Exprime sa gratitude à M^{me} Florida Ruth P. Romero pour la contribution qu'elle a apportée au cours des cinq dernières années aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, que la contribution du Samoa au budget de l'OIT pour la période où il aura été Membre de l'Organisation en 2005 est calculée sur la base du taux annuel de 0,001 pour cent.

Résolution concernant les barèmes des contributions au budget pour 2006

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article 9, paragraphe 2, du Règlement financier, d'adopter le projet de barème des contributions pour 2006, fondé sur le barème adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2003, qui figure dans la colonne 3 de l'annexe III au présent document.

Résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour 2006-07 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

En application du Règlement financier, approuve, pour le 70^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2007, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à 594 310 000 dollars E.-U., ainsi que le budget des recettes, d'un montant de 594 310 000 dollars E.-U., qui, au taux de change budgétaire de 1,25 franc suisse pour 1 dollar E.-U., correspond à 742 887 500 francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Annexe I

Dispositions applicables de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail et du Règlement de la Conférence internationale du Travail

1. L'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation contient les dispositions suivantes:

4. Un Membre de l'Organisation en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à la Conférence, au Conseil d'administration ou à toute commission, ou aux élections des membres du Conseil d'administration, si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. La Conférence peut, néanmoins, par un vote à la majorité des deux tiers des suffrages émis par les délégués présents autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

2. Les articles 31 et 32 du Règlement de la Conférence contiennent les dispositions suivantes:

ARTICLE 31

Procédures à suivre s'il est proposé de permettre au Membre en retard de voter

1. Toute requête ou proposition invitant la Conférence à autoriser néanmoins le Membre en retard dans le paiement de ses contributions à participer au vote, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution, doit être soumise pour préavis à la Commission des finances de la Conférence, qui présentera un rapport d'urgence.

2. Jusqu'à ce que la Conférence ait pris une décision sur une telle requête ou proposition, le Membre n'a pas le droit de voter.

3. La Commission des finances présente à la Conférence un rapport donnant son avis sur la requête ou la proposition déposée.

4. Si la Commission des finances, ayant constaté que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté du Membre, croit devoir proposer à la Conférence d'autoriser le Membre en retard à participer au vote, conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution, elle établira dans son rapport:

- a) la nature des circonstances indépendantes de la volonté du Membre;
- b) une analyse des rapports financiers entre le Membre et l'Organisation pendant les dix dernières années;
- c) les mesures qu'il y a lieu de prendre en vue du règlement des arriérés.

5. L'autorisation éventuellement accordée par la Conférence à un Membre en retard dans le paiement de ses contributions de participer néanmoins au vote pourra être subordonnée à la condition que le Membre se conforme aux recommandations élaborées par la Conférence pour le règlement des arriérés.

ARTICLE 32

Durée de validité de la décision permettant au Membre en retard de voter

1. Toute décision de la Conférence autorisant un Membre en retard dans le paiement de sa contribution à participer au vote sera valable pour la session de la Conférence à laquelle elle aura été prise. Une telle décision portera ses effets à l'égard du Conseil d'administration et des

commissions jusqu'à l'ouverture de la session générale de la Conférence suivant immédiatement celle où la décision a été prise.

2. Nonobstant les dispositions du paragraphe 1 du présent article, lorsque la Conférence a approuvé un arrangement en vertu duquel les arriérés d'un Membre sont consolidés et sont amortissables par annuité sur une période de plusieurs années, la décision autorisant ce Membre à participer au vote restera valable aussi longtemps que ledit Membre s'acquittera tant de ses contributions courantes que des annuités d'amortissement des contributions arriérées consolidées au cours de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Annexe II

Conférence internationale du Travail – 93^e session

Allocution de M. Juan Somavia, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 – 1^{er} juin 2005

Monsieur le Président,

Excellences, honorables délégués, Mesdames et Messieurs,

La commission est saisie d'une recommandation du Conseil d'administration à la Conférence en vue de l'adoption d'une proposition de programme et de budget pour l'exercice biennal 2006-07 dont le montant des dépenses s'élève à 568,6 millions de dollars E.-U.

Vous trouverez dans les documents à votre disposition tous les détails relatifs aux discussions tripartites et aux ajustements du budget initialement proposé. Toutefois, avant de lancer le débat, il me semble utile d'exposer brièvement comment le budget a été élaboré et modifié, étant donné que la majorité d'entre vous, n'étant pas membres du Conseil d'administration, n'a pas participé à ce processus.

Dans notre Organisation, le Conseil d'administration, de par la Constitution, est chargé de déterminer le montant et la teneur du budget recommandé à la Conférence internationale du Travail, compte tenu de son rôle de gouvernance et de sa connaissance approfondie du Bureau et de ses programmes.

Sur l'avis du Conseil d'administration, j'ai fait de nombreux ajustements de mes propositions initiales, et je vous invite instamment, à l'instar des représentants du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui ont eux aussi exprimé ce vœu hier en séance plénière, à approuver la résolution concernant le budget proposé.

Je voudrais tout d'abord féliciter tous ceux qui ont directement participé à l'élaboration des propositions dont nous sommes saisis, en particulier les membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration, ainsi que le Conseil d'administration pour avoir, dans l'exercice de son mandat et malgré les divergences, réussi à nous soumettre une recommandation claire.

Notre système de gouvernance tripartite a très bien fonctionné. La commission peut être satisfaite de l'excellent travail accompli en votre nom.

J'adresse également mes plus vifs remerciements au président de la Commission du programme, du budget et de l'administration et du Conseil d'administration, M. Philippe Séguin, et aux représentants du groupe des employeurs, M. Bokkie Botha, et du groupe des travailleurs, M. Marc Blondel. Ils ont, avec l'aide de nombreux coordinateurs de groupes régionaux, permis de trouver un consensus et d'aboutir à l'élaboration de la proposition équilibrée dont nous sommes saisis.

De notre côté, j'ai fait en sorte que le processus d'élaboration par le Bureau des propositions soumises à la Commission du programme, du budget et de l'administration soit libre et transparent. Je tiens à remercier tous ceux – et ils étaient nombreux – qui ont pris une part active aux différentes consultations et qui ont indiqué que ce processus s'était déroulé en toute transparence.

Ces propositions sont le fruit d'une longue gestation et de nombreuses consultations, qui ont démarré par une discussion en novembre 2003 sur le nouveau cadre stratégique pour 2006-2009. Des discussions formelles et informelles ont suivi, y compris les examens approfondis effectués par le Conseil d'administration en novembre 2004 et mars 2005.

Tout au long de cette période, le Bureau a rencontré des employeurs et des travailleurs et l'ensemble des groupes gouvernementaux régionaux et s'est mis à la disposition d'un grand nombre de gouvernements. Ces efforts ont contribué à donner de la clarté au processus et à limiter les points d'incertitude.

Ce processus a suscité un haut degré de convergence quant aux orientations à suivre par l'Organisation. Permettez-moi de résumer les composantes de base de ces propositions, à savoir:

- l'accent est mis sur le travail décent en tant qu'objectif mondial en insistant sur la continuité – renforcement, approfondissement et interdépendance des quatre objectifs stratégiques dans le cadre de l'Agenda du travail décent;
- les programmes par pays visant à promouvoir le travail décent constituent le cadre structurel de la prestation de services de l'OIT aux mandants, à l'échelle nationale;
- cinq stratégies thématiques s'entremêlent dans les objectifs stratégiques pour renforcer le caractère d'intégration du travail décent: mondialisation, pauvreté, égalité entre hommes et femmes, tripartisme et normes;
- des initiatives focales sont proposées dans trois domaines intéressant particulièrement les mandants, notamment: responsabilité sociale des entreprises, zones franches d'exportation, économie informelle.
- l'accent est davantage mis sur l'amélioration de notre base de connaissances et de nos capacités de service;
- le renforcement de notre action dans les régions où nous sommes plus proches des mandants a suscité un assentiment général.

Mes propositions budgétaires initiales ont, lors des premières discussions, reçu un accueil favorable de pays de toutes les régions du monde alors que le montant des dépenses était supérieur d'environ 23 millions de dollars à celui mentionné dans la recommandation qui vous est soumise aujourd'hui.

Je suis tout à fait conscient que l'approbation de ce budget par les gouvernements qui l'ont appuyé leur a demandé un réel sacrifice économique. J'ai été touché de la foi qu'ils ont ainsi manifestée dans la valeur du travail de notre Organisation et du fait qu'ils ont accepté d'assumer une plus grande charge financière. Je les en remercie tous.

Parallèlement, deux des plus gros contributeurs ainsi que d'autres pays ont clairement fait savoir que la situation de leur pays ne leur permettait pas d'approuver le budget proposé et que des réductions substantielles étaient nécessaires.

Même dans ces cas-là, les observations concernant le travail de notre Organisation ont été positives, et les propositions qui ont été faites visaient à protéger, voire renforcer nos principaux programmes de base. Je comprends les difficultés financières qui ont été mises en avant et j'ai apprécié l'approche positive qu'ils ont eue et que je souhaite préserver dans toute la mesure possible.

J'ai mené de nombreuses consultations tant avec les mandants qu'à l'intérieur du Bureau pour trouver un juste équilibre permettant de concilier les intérêts des tenants du maintien et de l'augmentation des ressources allouées à certaines activités et des tenants de fortes réductions budgétaires. Comme vous pouvez l'imaginer, cela n'a pas été facile. J'espère que vous appréciez à leur juste valeur les efforts qui ont été déployés par le Bureau pour soumettre à la Commission du programme, du budget et de l'administration une proposition révisée qui soit exploitable, la recommandation du Conseil d'administration dont vous êtes saisis.

J'aimerais appeler votre attention sur les trois points prioritaires suivants:

Premièrement, le niveau du budget recommandé correspond à un juste équilibre entre les intérêts divers des Etats Membres et comporte des *réductions importantes et difficiles*.

Deuxièmement, la recommandation du Conseil d'administration va dans le sens d'un renforcement des *améliorations de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats ainsi que de l'efficience*.

Troisièmement, ce budget est le fruit d'un effort équilibré et comprend *de très importantes mesures d'économie*.

Premièrement, le niveau du budget et les réductions budgétaires.

Naturellement et de façon compréhensible, il s'agit toujours d'une question litigieuse. Mais je me suis invariablement efforcé de trouver un équilibre raisonnable et de relever les défis difficiles et souvent conflictuels.

Permettez-moi de passer en revue les ajustements auxquels j'ai procédé afin de répondre aux principales priorités qui avaient été identifiées. Ce budget assure un financement complet aux régions. En d'autres termes, alors que les activités de l'OIT sont radicalement réduites, nous poursuivons notre engagement en faveur de la décentralisation et garantissons des ressources pour servir nos mandants aux niveaux national et régional.

Vous savez bien que telle a toujours été ma priorité. Nous devons faire en sorte de renforcer systématiquement la capacité d'exécution de nos activités sur le terrain et garantir que les ressources ne se trouvent pas bloquées dans le processus. Les programmes par pays pour un travail décent (PPTD) aideront à mieux intégrer et rationaliser nos travaux avec les mandants au niveau national.

Ce budget tient également compte de l'ampleur du soutien constaté lors de nos discussions à l'égard des questions d'emploi et notamment de la nécessité de prévoir des ressources pour des initiatives tripartites aux niveaux national et local en vue de développer l'emploi décent pour les jeunes. Une autre demande essentielle concernait la nécessité d'assurer le financement de la session maritime de la Conférence. Cela a été fait.

Je dois maintenant en venir à la difficile question de la manière dont le Bureau a procédé pour réduire le niveau du budget afin de répondre à la demande de diminution substantielle. Pour formuler nos propositions en ce sens, nous nous sommes inspirés d'un grand nombre des idées que vous avez présentées lors de vos discussions pour réaliser des économies. Et ce tout en protégeant et, si possible en améliorant, nos capacités fondamentales de servir nos mandants.

En conséquence, nous avons réduit la partie IV du budget, c'est-à-dire les investissements institutionnels, d'un montant total de 15,9 millions de dollars E.-U.

Des investissements importants dans l'entretien des bâtiments ont été reportés en attendant qu'une étude approfondie des besoins globaux en investissements soit effectuée et soumise au Sous-comité du bâtiment.

L'affectation de ressources importantes pour renflouer le Fonds pour les systèmes informatiques a également été repoussée.

Les ressources nécessaires pour la sécurité du personnel ont été intégrées dans le niveau du budget existant.

Les ressources pour la formation du personnel ont été réduites.

Nous avons également procédé à des ajustements de la provision destinée à couvrir les augmentations de coûts.

D'une manière générale, nous avons supprimé ou considérablement diminué toutes les provisions destinées à couvrir les augmentations de coûts ne résultant pas d'obligations au titre du Statut du personnel, de décisions de l'Assemblée générale ou d'autres obligations contractuelles ou constitutionnelles.

Dans la pratique, cela signifie que nous absorberons des augmentations de coûts d'un montant de 6,1 millions de dollars E.-U. que nous avons cependant pleinement justifiées par de prudentes références à l'inflation et autres facteurs connexes.

La réduction globale du budget pour mouvements de personnel a été rétablie, ce qui suppose un montant supplémentaire de 4,5 millions de dollars d'économie qui s'ajoute aux 6,1 millions de dollars que nous devons trouver pour compenser la réduction dans les ajustements de coûts.

La conséquence de ces deux mesures est que nous commencerons l'exercice biennal 2006-07 avec la nécessité intrinsèque d'économie de 10,5 millions de dollars des Etats-Unis.

Enfin, suite aux demandes de plusieurs membres du Conseil d'administration, j'ai retiré l'augmentation proposée de la réserve pour les dépenses consécutives aux décisions du Conseil d'administration pendant la période biennale qui apparaît dans la partie II du budget. Il en résultera des coupures dans les programmes si des obligations constitutionnelles ou des situations d'urgence surgissent pendant cette période et dépassent la provision limitée pour dépenses imprévues.

Le Conseil d'administration a approuvé ces ajustements et a recommandé le projet de résolution dont vous êtes saisis.

Le résultat net de ces mesures est que la recommandation du Conseil d'administration à la présente commission est maintenant inférieure de 23,2 millions de dollars au niveau de la proposition de budget initiale. Ce montant s'ajoute aux 5,4 millions de dollars que j'ai déjà retirés

des propositions avant que celles-ci ne soient présentées à la Commission PFA après des consultations approfondies à la fin de l'année dernière.

Deuxièmement, comme pour les budgets antérieurs, je continuerai à rechercher des améliorations dans la gestion et la budgétisation axées sur les résultats. Nous devons continuer à rendre nos résultats plus mesurables, mieux associés aux budgets et plus clairement planifiés du point de vue des principaux produits et activités.

En ce qui concerne la mesure des résultats et les nombreuses suggestions faites pour élaborer des indicateurs plus précis afin de répondre à vos attentes, je demanderai à tous les programmes du BIT d'établir, dans le cadre de la planification de l'exécution du budget pour 2006-07, des critères quantitatifs et qualitatifs qui permettent de mesurer les progrès accomplis pour chacun des résultats opérationnel. Cette mesure sera liée aux PPTD et il vous en sera rendu compte dans le rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour 2006.

La nouvelle technologie IRIS apportera un appui à ces améliorations; l'exercice biennal 2006-07 sera le premier pour lequel la budgétisation IRIS sera pleinement appliquée et la direction du BIT s'efforcera de garantir qu'elle débouche sur une amélioration en termes de planification et d'établissement des rapports, avec notamment des informations plus complètes sur les courbes de dépenses dans le cadre du rapport biennal sur l'exécution du programme. Le sous-comité des technologies de l'information et de la communication de la PFA qu'il est proposé de créer surveillera la contribution d'IRIS au renforcement de l'efficacité.

En novembre, la PFA examinera l'évaluation externe de la gestion et de la budgétisation de l'OIT axées sur les résultats. Je pense que les évaluations externes, conjuguées avec notre procédure normale de vérification, qui couvre également les aspects de gestion, sont des éléments essentiels pour l'orientation de nos programmes. Je sais qu'un regard extérieur nous aide à affiner notre vision.

Le Conseil d'administration se penchera également sur notre politique générale d'évaluation et sur le rôle de la nouvelle unité d'évaluation interne. Je suis certain que les résultats de ces discussions ainsi que la contribution de notre auditeur interne permettront de renforcer davantage nos systèmes de gestion axés sur les résultats, notamment sur le plan du contrôle, de la transparence et de la capacité à réagir dès les premiers signes d'un problème de gestion.

Troisièmement, l'accent que j'ai mis sur l'épargne, je l'ai maintenu dans le projet de budget. Depuis 2000-01, j'ai transféré des ressources du travail administratif vers les secteurs techniques et vers les régions qui fournissent les produits de l'OIT.

Ces transferts signifient qu'environ 15 millions de dollars de plus sont disponibles pour les travaux techniques à chaque période biennale, malgré un niveau de budget statique. Ces transferts signifient aussi que cela coûte 9 pour cent de moins d'administrer le Bureau que lorsque je suis entré en fonctions.

Les propositions actuelles contiennent un certain nombre de mesures d'épargne pour le court et long terme, qui découlent, une fois de plus, des consultations que nous avons eues et des dispositions que nous avons prises.

Les Etats-Unis, par exemple, ont fait part de leurs préoccupations concernant les frais de voyage. Nous avons pris des mesures. Les ressources proposées pour les voyages sont environ 25 pour cent inférieures au niveau de 2004-05. En fait, nous poursuivons une pratique de gestion systématique que nous avons mise en œuvre progressivement. Pour 2006-07, les frais de voyage représentent environ 2,59 pour cent du budget total, contre 3,75 pour cent en 2004-05 et 4,02 pour cent en 2002-03. Les directeurs exécutifs ont eu à charge d'analyser la question des frais de voyage dans leurs propres secteurs et de trouver des moyens de réduire les coûts.

Le groupe des PIEM s'est dit préoccupé par la structure sur le terrain. Et nous prenons des mesures. Nous allons procéder à une réévaluation complète de notre structure sur le terrain dans un souci d'efficacité et de résultats plus concrets. Sans doute cette révision sera-t-elle en soi un processus difficile, et je compte pour cela sur les indications du Conseil d'administration.

Parmi les autres contributions importantes, le Japon s'est profilé comme le chef de file en demandant une structure de grades mieux équilibrée pour le Bureau. Merci pour cela. Nous prenons des mesures. Nous avons pris des dispositions pour commencer à rééquilibrer cette structure. Dans mes propres décisions concernant des nominations de cadres, j'ai revu à la baisse les grades des

postes lorsque c'était possible, et j'ai fusionné des programmes de façon à réduire le nombre des postes à responsabilité élevée. J'entends poursuivre dans cette voie.

Mais surtout, pour répondre à ce besoin, nous avons déjà prévu, dans le calcul des propositions budgétaires pour les coûts en personnel, de dégager 2 millions d'économies grâce à une révision à la baisse de la structure des grades. Nous prendrons d'autres mesures pour rationaliser les structures du Bureau et dégager ainsi des économies de manière directe, mais aussi indirecte, puisque la rationalisation du mode de fonctionnement entraînera une réduction du nombre d'administrateurs. Le Conseil d'administration se penchera plus attentivement sur cette question en novembre lorsqu'il examinera la stratégie en matière de ressources humaines.

Vous aurez noté que j'ai souligné le rôle du Conseil d'administration dans le contrôle de la politique visant à améliorer l'efficacité générale du Bureau tant par l'intermédiaire du Sous-comité du bâtiment et du sous-comité des technologies de l'information et de la communication proposé que grâce aux discussions de la PFA concernant la stratégie en matière de ressources humaines et la structure sur le terrain.

Je voudrais préciser que ce que je dis aujourd'hui devant cette commission concernant notre action future est également l'approche que j'ai enjoint aux administrateurs et au personnel d'adopter. Permettez-moi de citer un extrait d'une allocution au personnel que j'ai prononcée le 25 mai 2005:

«La lutte engagée récemment concernant le budget témoigne des pressions continues exercées par les principaux bailleurs de fonds – ressources ordinaires et extrabudgétaires – et traduit les demandes légitimes pour que l'accent soit mis sur de meilleures pratiques de gestion, sur un impact accru et sur une meilleure coordination des politiques au sein du système multilatéral... Nous sommes déjà un peu justes, et cela va continuer. C'est la réalité. Il va nous falloir continuer de développer une mentalité axée sur l'efficacité, l'épargne et l'utilisation prudente des ressources. Nous devons tous être de bons gardiens du budget.»

Ces propositions sont, pour différentes raisons, difficiles pour nous tous. Beaucoup d'autres nous craignent assez de ne pouvoir investir prudemment dans notre avenir et de ne pouvoir répondre, même dans une moindre mesure, à la demande totale de services. En même temps, je ne peux ignorer la situation économique difficile qui prévaut dans bon nombre de vos pays.

Je tiens à vous assurer que je suis déterminé à poursuivre sur la voie d'une gestion économe et de la recherche d'efficacité.

J'ai esquissé un certain nombre de mesures d'épargne que j'entends mettre en œuvre au cours des deux prochaines années; je pense en particulier au rééquilibrage de la structure des grades, à une révision du réseau des services extérieurs, et je pense également aux frais de voyage.

Les économies ainsi réalisées seraient réaffectées à des priorités telles que les investissements dans la construction et le logement, l'appui à l'action de l'OIT en faveur des pays en développement, le rajeunissement du personnel, notamment le recrutement de jeunes fonctionnaires issus de pays sous-représentés.

J'espère sincèrement que chaque membre de cette commission apportera son soutien à la résolution dont elle est saisie. Elle est l'aboutissement d'un niveau exceptionnel de consultations. Elle offre, j'en suis convaincu, une réponse équilibrée à la nécessité de parvenir à un consensus dans des circonstances difficiles.

Il vous appartient de montrer la voie de l'avenir. La recommandation du Conseil d'administration et mes commentaires d'aujourd'hui traduisent un effort honnête pour répondre à vos demandes contradictoires. J'espère que l'esprit qui a inspiré un niveau aussi élevé de consensus autour de nos activités de programmes se manifesterà maintenant sur ces questions financières, tant à cette commission que lors du vote en séance plénière à la Conférence.

Je recommande la résolution budgétaire qui vous est soumise par le Conseil d'administration pour adoption.

Merci de votre attention.

Annexe III

Barème des contributions

	OIT Barème pour 2005 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2006 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2006 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %	
1	Afghanistan	0,002	0,002	0,002	—
2	Afrique du Sud	0,292	0,292	0,292	—
3	Albanie	0,005	0,005	0,005	—
4	Algérie	0,076	0,076	0,076	—
5	Allemagne	8,670	8,662	8,670	—
6	Angola	0,001	0,001	0,001	—
7	Antigua-et-Barbuda	0,003	0,003	0,003	—
8	Arabie saoudite	0,714	0,713	0,714	—
9	Argentine	0,957	0,956	0,957	—
10	Arménie	0,002	0,002	0,002	—
11	Australie	1,593	1,592	1,593	—
12	Autriche	0,860	0,859	0,860	—
13	Azerbaïdjan	0,005	0,005	0,005	—
14	Bahamas	0,013	0,013	0,013	—
15	Bahreïn	0,030	0,030	0,030	—
16	Bangladesh	0,010	0,010	0,010	—
17	Barbade	0,010	0,010	0,010	—
18	Bélarus	0,018	0,018	0,018	—
19	Belgique	1,070	1,069	1,070	—
20	Belize	0,001	0,001	0,001	—
21	Bénin	0,002	0,002	0,002	—
22	Bolivie	0,009	0,009	0,009	—
23	Bosnie-Herzégovine	0,003	0,003	0,003	—
24	Botswana	0,012	0,012	0,012	—
25	Brésil	1,524	1,523	1,524	—
26	Bulgarie	0,017	0,017	0,017	—
27	Burkina Faso	0,002	0,002	0,002	—
28	Burundi	0,001	0,001	0,001	—
29	Cambodge	0,002	0,002	0,002	—
30	Cameroun	0,008	0,008	0,008	—
31	Canada	2,816	2,813	2,816	—
32	Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	—
33	Chili	0,223	0,223	0,223	—
34	Chine	2,055	2,053	2,055	—
35	Chypre	0,039	0,039	0,039	—
36	Colombie	0,155	0,155	0,155	—
37	Comores	0,001	0,001	0,001	—
38	Congo	0,001	0,001	0,001	—
39	Corée, République de	1,798	1,796	1,797	(0,001)
40	Costa Rica	0,030	0,030	0,030	—
41	Côte d'Ivoire	0,010	0,010	0,010	—
42	Croatie	0,037	0,037	0,037	—

		OIT Barème pour 2005 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2006 Colonne 2 %	Projet de barème pour 2006 Colonne 3 %	OIT Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
43	Cuba	0,043	0,043	0,043	—
44	Danemark	0,719	0,718	0,719	—
45	Djibouti	0,001	0,001	0,001	—
46	Dominique	0,001	0,001	0,001	—
47	Egypte	0,120	0,120	0,120	—
48	El Salvador	0,022	0,022	0,022	—
49	Emirats arabes unis	0,235	0,235	0,235	—
50	Equateur	0,019	0,019	0,019	—
51	Erythrée	0,001	0,001	0,001	—
52	Espagne	2,523	2,520	2,523	—
53	Estonie	0,012	0,012	0,012	—
54	Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	—
55	Ethiopie	0,004	0,004	0,004	—
56	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,006	0,006	0,006	—
57	Fidji (les)	0,004	0,004	0,004	—
58	Finlande	0,533	0,533	0,533	—
59	France	6,036	6,030	6,036	—
60	Gabon	0,009	0,009	0,009	—
61	Gambie	0,001	0,001	0,001	—
62	Géorgie	0,003	0,003	0,003	—
63	Ghana	0,004	0,004	0,004	—
64	Grèce	0,530	0,530	0,530	—
65	Grenade	0,001	0,001	0,001	—
66	Guatemala	0,030	0,030	0,030	—
67	Guinée	0,003	0,003	0,003	—
68	Guinée équatoriale	0,002	0,002	0,002	—
69	Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	—
70	Guyana	0,001	0,001	0,001	—
71	Haïti	0,003	0,003	0,003	—
72	Honduras	0,005	0,005	0,005	—
73	Hongrie	0,126	0,126	0,126	—
74	Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	—
75	Inde	0,421	0,421	0,421	—
76	Indonésie	0,142	0,142	0,142	—
77	Iran, République islamique d'	0,157	0,157	0,157	—
78	Iraq	0,016	0,016	0,016	—
79	Irlande	0,350	0,350	0,350	—
80	Islande	0,034	0,034	0,034	—
81	Israël	0,467	0,467	0,467	—
82	Italie	4,890	4,885	4,890	—
83	Jamahiriya arabe libyenne	0,132	0,132	0,132	—
84	Jamaïque	0,008	0,008	0,008	—
85	Japon	19,485	19,468	19,485	—
86	Jordanie	0,011	0,011	0,011	—
87	Kazakhstan	0,025	0,025	0,025	—
88	Kenya	0,009	0,009	0,009	—
89	Kirghizistan	0,001	0,001	0,001	—
90	Kiribati	0,001	0,001	0,001	—
91	Koweït	0,162	0,162	0,162	—

		OIT Barème pour 2005 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2006 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2006 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
92	Lesotho	0,001	0,001	0,001	—
93	Lettonie	0,015	0,015	0,015	—
94	Liban	0,024	0,024	0,024	—
95	Libéria	0,001	0,001	0,001	—
96	Lituanie	0,024	0,024	0,024	—
97	Luxembourg	0,077	0,077	0,077	—
98	Madagascar	0,003	0,003	0,003	—
99	Malaisie	0,203	0,203	0,203	—
100	Malawi	0,001	0,001	0,001	—
101	Mali	0,002	0,002	0,002	—
102	Malte	0,014	0,014	0,014	—
103	Maroc	0,047	0,047	0,047	—
104	Maurice	0,011	0,011	0,011	—
105	Mauritanie	0,001	0,001	0,001	—
106	Mexique	1,885	1,883	1,885	—
107	Moldova, République de	0,001	0,001	0,001	—
108	Mongolie	0,001	0,001	0,001	—
109	Mozambique	0,001	0,001	0,001	—
110	Myanmar	0,010	0,010	0,010	—
111	Namibie	0,006	0,006	0,006	—
112	Népal	0,004	0,004	0,004	—
113	Nicaragua	0,001	0,001	0,001	—
114	Niger	0,001	0,001	0,001	—
115	Nigéria	0,042	0,042	0,042	—
116	Norvège	0,680	0,679	0,680	—
117	Nouvelle-Zélande	0,221	0,221	0,221	—
118	Oman	0,070	0,070	0,070	—
119	Ouganda	0,006	0,006	0,006	—
120	Ouzbékistan	0,014	0,014	0,014	—
121	Pakistan	0,055	0,055	0,055	—
122	Panama	0,019	0,019	0,019	—
123	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	0,003	0,003	—
124	Paraguay	0,012	0,012	0,012	—
125	Pays-Bas	1,691	1,690	1,691	—
126	Pérou	0,092	0,092	0,092	—
127	Philippines	0,095	0,095	0,095	—
128	Pologne	0,461	0,461	0,461	—
129	Portugal	0,470	0,470	0,470	—
130	Qatar	0,064	0,064	0,064	—
131	République arabe syrienne	0,038	0,038	0,038	—
132	République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	—
133	République démocratique du Congo	0,003	0,003	0,003	—
134	République démocratique pop. lao	0,001	0,001	0,001	—
135	République dominicaine	0,035	0,035	0,035	—
136	République tchèque	0,183	0,183	0,183	—
137	Roumanie	0,060	0,060	0,060	—
138	Royaume-Uni	6,133	6,127	6,133	—
139	Russie, Fédération de	1,101	1,100	1,101	—
140	Rwanda	0,001	0,001	0,001	—
141	Sainte-Lucie	0,002	0,002	0,002	—

		OIT Barème pour 2005 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2006 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2006 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
142	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	–
143	Saint-Marin	0,003	0,003	0,003	–
144	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	–
145	Samoa	–	0,001	0,001	0,001
146	Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	–
147	Sénégal	0,005	0,005	0,005	–
148	Serbie-et-Monténégro	0,019	0,019	0,019	–
149	Seychelles	0,002	0,002	0,002	–
150	Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	–
151	Singapour	0,388	0,388	0,388	–
152	Slovaquie	0,051	0,051	0,051	–
153	Slovénie	0,082	0,082	0,082	–
154	Somalie	0,001	0,001	0,001	–
155	Soudan	0,008	0,008	0,008	–
156	Sri Lanka	0,017	0,017	0,017	–
157	Suède	0,999	0,998	0,999	–
158	Suisse	1,198	1,197	1,198	–
159	Suriname	0,001	0,001	0,001	–
160	Swaziland	0,002	0,002	0,002	–
161	Tadjikistan	0,001	0,001	0,001	–
162	Tanzanie, République-Unie de	0,006	0,006	0,006	–
163	Tchad	0,001	0,001	0,001	–
164	Thaïlande	0,209	0,209	0,209	–
165	Timor-Leste, Rép. démocratique du	0,001	0,001	0,001	–
166	Togo	0,001	0,001	0,001	–
167	Trinité-et-Tobago	0,022	0,022	0,022	–
168	Tunisie	0,032	0,032	0,032	–
169	Turkménistan	0,005	0,005	0,005	–
170	Turquie	0,372	0,372	0,372	–
171	Ukraine	0,039	0,039	0,039	–
172	Uruguay	0,048	0,048	0,048	–
173	Vanuatu	0,001	0,001	0,001	–
174	Venezuela	0,171	0,171	0,171	–
175	Viet Nam	0,021	0,021	0,021	–
176	Yémen	0,006	0,006	0,006	–
177	Zambie	0,002	0,002	0,002	–
178	Zimbabwe	0,007	0,007	0,007	–
		100,000	99,935	100,000	0,000

Annexe IV

Résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2006-07

Dépenses			Recettes				
	Budget 2004-05	Prévisions 2006-07		Budget 2004-05		Prévisions 2006-07	
	en \$E.U.	en \$E.U.		en \$E.U.	en FS	en \$E.U.	en FS
Partie I Budget courant	528 715 000	587 253 275	Contributions des Etats Membres	529 590 000	709 650 600	594 310 000	742 887 500
Partie II Dépenses imprévues	875 000	875 000					
Partie III Fonds de roulement	-	-					
Partie IV Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	-	6 181 725					
BUDGET TOTAL	529 590 000	594 310 000		529 590 000	709 650 600	594 310 000	742 887 500

Annexe V

Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

Catégorie	Budget 2004-05	Prévisions 2006-07 (en dollars constants de 2004-05)	Prévisions 2006-07 (recalculées 1,34 à 1,25)
PARTIE I. BUDGET COURANT			
A. Organes directeurs	65 078 793	61 064 424	67 267 536
B. Objectifs stratégiques	397 926 949	403 139 901	443 939 354
<i>Normes et principes et droits fondamentaux au travail</i>	70 766 259	78 344 449	86 227 715
<i>Emploi</i>	125 931 103	125 114 738	137 532 087
<i>Protection sociale</i>	72 717 717	86 221 934	95 340 336
<i>Dialogue social</i>	128 511 870	113 458 780	124 839 216
C. Services de management	45 791 102	44 555 128	49 390 928
D. Autres provisions budgétaires	24 459 087	24 393 117	31 708 184
Ajustement pour mouvements de personnel	-4 540 931	-4 540 931	-5 052 727
Total Partie I	528 715 000	528 611 639	587 253 275
PARTIE II. DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT			
Fonds de roulement	-	-	-
Total Parties I-III	529 590 000	529 486 639	588 128 275
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	-	5 810 000	6 181 725
Total Parties I-IV	529 590 000	535 296 639	594 310 000

Annexe VI

BUDGET DES RECETTES POUR 2006-2007
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2006
(En francs suisses)

Etats Membres	Contribution fixée pour 2006		Crédits au titre de :				Total des crédits	Contribution nette pour 2006
			2004	2002-03	Années antérieures			
			Système d'incitation	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
%	Montant							
1 Afghanistan	0,002	7 429	9	-	-	-	9	7 420
2 Afrique du Sud	0,292	1 084 616	368	-	-	-	368	1 084 248
3 Albanie	0,005	18 572	-	-	-	1 102	1 102	17 470
4 Algérie	0,076	282 297	51	-	-	-	51	282 246
5 Allemagne	8,670	32 204 173	5 388	-	-	-	5 388	32 198 785
6 Angola	0,001	3 714	2	-	-	-	2	3 712
7 Antigua-et-Barbuda	0,003	11 143	-	-	-	-	-	11 143
8 Arabie saoudite	0,714	2 652 109	482	-	-	-	482	2 651 627
9 Argentine	0,957	3 554 717	-	-	69 669	109 956	179 625	3 375 092
10 Arménie	0,002	7 429	-	-	-	-	-	7 429
11 Australie	1,593	5 917 099	1 573	-	-	-	1 573	5 915 526
12 Autriche	0,860	3 194 416	893	-	-	-	893	3 193 523
13 Azerbaïdjan	0,005	18 572	-	-	-	-	-	18 572
14 Bahamas	0,013	48 288	12	-	-	-	12	48 276
15 Bahreïn	0,030	111 433	18	-	-	-	18	111 415
16 Bangladesh	0,010	37 145	9	32	-	-	41	37 104
17 Barbade	0,010	37 145	-	29	-	-	29	37 116
18 Bélarus	0,018	66 860	16	61	-	-	77	66 783
19 Belgique	1,070	3 974 448	56	-	-	-	56	3 974 392
20 Belize	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
21 Bénin	0,002	7 429	-	6	-	-	6	7 423
22 Bolivie	0,009	33 430	-	-	-	-	-	33 430
23 Bosnie-Herzégovine	0,003	11 143	1	-	-	-	1	11 142
24 Botswana	0,012	44 573	8	-	-	-	8	44 565
25 Brésil	1,524	5 660 803	-	-	92 956	146 710	239 666	5 421 137
26 Bulgarie	0,017	63 146	11	-	-	-	11	63 135
27 Burkina Faso	0,002	7 429	2	-	-	-	2	7 427
28 Burundi	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
29 Cambodge	0,002	7 429	-	-	-	551	551	6 878
30 Cameroun	0,008	29 716	-	29	-	-	29	29 687
31 Canada	2,816	10 459 856	2 494	-	-	-	2 494	10 457 362
32 Cap-Vert	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
33 Chili	0,223	828 320	-	635	-	-	635	827 685
34 Chine	2,055	7 633 169	115	4 894	-	-	5 009	7 628 160
35 Chypre	0,039	144 863	35	-	-	-	35	144 828
36 Colombie	0,155	575 738	-	591	-	-	591	575 147
37 Comores	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
38 Congo	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
39 Corée, République de	1,797	6 674 844	206	-	-	-	206	6 674 638
40 Costa Rica	0,030	111 433	-	-	-	-	-	111 433
41 Côte d'Ivoire	0,010	37 145	-	29	-	-	29	37 116
42 Croatie	0,037	137 434	-	-	-	-	-	137 434
43 Cuba	0,043	159 721	-	94	-	-	94	159 627
44 Danemark	0,719	2 670 681	731	-	-	-	731	2 669 950
45 Djibouti	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
46 Dominique	0,001	3 714	1	-	-	-	1	3 713
47 Egypte	0,120	445 733	-	-	-	-	-	445 733
48 El Salvador	0,022	81 718	-	58	-	-	58	81 660
49 Emirats arabes unis	0,235	872 893	174	-	-	-	174	872 719
50 Equateur	0,019	70 574	18	78	-	-	96	70 478
51 Erythrée	0,001	3 714	1	-	-	-	1	3 713
52 Espagne	2,523	9 371 526	2 181	-	-	-	2 181	9 369 345
53 Estonie	0,012	44 573	10	-	-	-	10	44 563
54 Etats-Unis	22,000	81 717 625	-	71 059	-	-	71 059	81 646 566
55 Ethiopie	0,004	14 858	4	-	-	-	4	14 854
56 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	22 287	-	20	1 056	647	1 723	20 564
57 Fidji (les)	0,004	14 858	3	-	-	-	3	14 855
58 Finlande	0,533	1 979 795	505	-	-	-	505	1 979 290
59 France	6,036	22 420 345	1 262	-	-	-	1 262	22 419 083
60 Gabon	0,009	33 430	-	-	-	-	-	33 430
61 Gambie	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
62 Géorgie	0,003	11 143	-	-	-	-	-	11 143
63 Ghana	0,004	14 858	5	16	449	709	1 179	13 679
64 Grèce	0,530	1 968 652	20	1 722	-	-	1 742	1 966 910
65 Grenade	0,001	3 714	1	-	-	-	1	3 713
66 Guatemala	0,030	111 433	18	-	-	-	18	111 415
67 Guinée	0,003	11 143	-	-	-	-	-	11 143
68 Guinée équatoriale	0,002	7 429	-	-	-	-	-	7 429

BUDGET DES RECETTES POUR 2006-2007
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2006
(En francs suisses)

Etats Membres	Contribution fixée pour 2006		Crédits au titre de :				Total des crédits	Contribution nette pour 2006
			Système d'incitation	2004	Années antérieures			
					2002-03	50% de la prime nette		
%	Montant							
69 Guinée-Bissau	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
70 Guyana	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
71 Haïti	0,003	11 143	-	6	128	202	336	10 807
72 Honduras	0,005	18 572	4	-	-	-	4	18 568
73 Hongrie	0,126	468 019	13	-	-	-	13	468 006
74 Îles Salomon	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
75 Inde	0,421	1 563 778	333	-	-	-	333	1 563 445
76 Indonésie	0,142	527 450	9	638	-	-	647	526 803
77 Iran, République islamique d'	0,157	583 167	-	-	-	-	-	583 167
78 Iraq	0,016	59 431	-	-	-	-	-	59 431
79 Irlande	0,350	1 300 053	226	-	-	-	226	1 299 827
80 Islande	0,034	126 291	31	-	-	-	31	126 260
81 Israël	0,467	1 734 643	-	-	22 132	34 931	57 063	1 677 580
82 Italie	4,890	18 163 600	1 175	16 172	-	-	17 347	18 146 253
83 Jamahiriya arabe libyenne	0,132	490 306	-	213	7 827	12 352	20 392	469 914
84 Jamaïque	0,008	29 716	1	-	-	-	1	29 715
85 Japon	19,485	72 375 815	14 917	62 317	-	-	77 234	72 298 581
86 Jordanie	0,011	40 859	6	-	-	-	6	40 853
87 Kazakhstan	0,025	92 861	25	-	-	-	25	92 836
88 Kenya	0,009	33 430	6	-	-	-	6	33 424
89 Kirghizistan	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
90 Kiribati	0,001	3 714	1	-	-	-	1	3 713
91 Koweït	0,162	601 739	140	-	-	-	140	601 599
92 Lesotho	0,001	3 714	1	-	-	-	1	3 713
93 Lettonie	0,015	55 717	10	32	-	-	42	55 675
94 Liban	0,024	89 147	4	39	-	-	43	89 104
95 Libéria	0,001	3 714	1	-	-	-	1	3 713
96 Lituanie	0,024	89 147	1	55	-	-	56	89 091
97 Luxembourg	0,077	286 012	77	-	-	-	77	285 935
98 Madagascar	0,003	11 143	-	-	-	-	-	11 143
99 Malaisie	0,203	754 031	220	-	-	-	220	753 811
100 Malawi	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
101 Mali	0,002	7 429	2	6	-	-	8	7 421
102 Malte	0,014	52 002	15	-	-	-	15	51 987
103 Maroc	0,047	174 579	12	-	-	-	12	174 567
104 Maurice	0,011	40 859	11	-	-	-	11	40 848
105 Mauritanie	0,001	3 714	-	3	-	-	3	3 711
106 Mexique	1,885	7 001 715	271	-	-	-	271	7 001 444
107 Moldova, République de	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
108 Mongolie	0,001	3 714	-	-	128	202	330	3 384
109 Mozambique	0,001	3 714	-	3	-	-	3	3 711
110 Myanmar	0,010	37 145	7	-	-	-	7	37 138
111 Namibie	0,006	22 287	-	-	-	-	-	22 287
112 Népal	0,004	14 858	-	13	-	-	13	14 845
113 Nicaragua	0,001	3 714	-	3	-	-	3	3 711
114 Niger	0,001	3 714	66	-	128	202	396	3 318
115 Nigéria	0,042	156 007	-	-	-	-	-	156 007
116 Norvège	0,680	2 525 818	549	-	-	-	549	2 525 269
117 Nouvelle-Zélande	0,221	820 891	231	-	-	-	231	820 660
118 Oman	0,070	260 011	57	-	-	-	57	259 954
119 Ouganda	0,006	22 287	-	-	-	-	-	22 287
120 Ouzbékistan	0,014	52 002	-	-	-	-	-	52 002
121 Pakistan	0,055	204 294	-	194	-	-	194	204 100
122 Panama	0,019	70 574	-	-	-	-	-	70 574
123 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	11 143	-	-	-	-	-	11 143
124 Paraguay	0,012	44 573	12	-	-	1 017	1 029	43 544
125 Pays-Bas	1,691	6 281 114	1 569	-	-	-	1 569	6 279 545
126 Pérou	0,092	341 728	-	-	6 223	9 821	16 044	325 684
127 Philippines	0,095	352 872	-	318	-	-	318	352 554
128 Pologne	0,461	1 712 356	347	-	-	-	347	1 712 009
129 Portugal	0,470	1 745 786	26	-	-	-	26	1 745 760
130 Qatar	0,064	237 724	30	-	-	-	30	237 694
131 République arabe syrienne	0,038	141 149	60	-	-	-	60	141 089
132 République centrafricaine	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
133 République démocratique du Congo	0,003	11 143	-	-	89	-	89	11 054
134 République démocratique pop. lao	0,001	3 714	1	3	692	291	987	2 727
135 République dominicaine	0,035	130 006	18	-	-	247	265	129 741

BUDGET DES RECETTES POUR 2006-2007
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2006
(En francs suisses)

Etats Membres	Contribution fixée pour 2006		Crédits au titre de :				Total des crédits	Contribution nette pour 2006
			2004	2002-03	Années antérieures			
					Système d'incitation	50% de la prime nette		
%	Montant							
136 République tchèque	0,183	679 742	186	-	-	-	186	679 556
137 Roumanie	0,060	222 866	52	-	-	-	52	222 814
138 Royaume-Uni	6,133	22 780 645	2 227	-	-	-	2 227	22 778 418
139 Russie, Fédération de	1,101	4 089 596	-	3 818	-	-	3 818	4 085 778
140 Rwanda	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
141 Sainte-Lucie	0,002	7 429	-	6	-	-	6	7 423
142 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
143 Saint-Marin	0,003	11 143	2	-	-	-	2	11 141
144 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 714	1	3	-	-	4	3 710
145 Samoa	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
146 Sao Tomé-et-Principe	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
147 Sénégal	0,005	18 572	-	-	-	-	-	18 572
148 Serbie-et-Monténégro	0,019	70 574	-	-	-	-	-	70 574
149 Seychelles	0,002	7 429	-	6	128	202	336	7 093
150 Sierra Leone	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
151 Singapour	0,388	1 441 202	333	-	-	-	333	1 440 869
152 Slovaquie	0,051	189 437	40	-	-	-	40	189 397
153 Slovénie	0,082	304 584	77	-	-	-	77	304 507
154 Somalie	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
155 Soudan	0,008	29 716	-	-	449	709	1 158	28 558
156 Sri Lanka	0,017	63 146	15	-	-	-	15	63 131
157 Suède	0,999	3 710 723	969	-	-	-	969	3 709 754
158 Suisse	1,198	4 449 896	1 224	-	-	-	1 224	4 448 672
159 Suriname	0,001	3 714	-	6	257	405	668	3 046
160 Swaziland	0,002	7 429	2	-	-	-	2	7 427
161 Tadjikistan	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
162 Tanzanie, République-Unie de	0,006	22 287	3	13	-	-	16	22 271
163 Tchad	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
164 Thaïlande	0,209	776 318	287	-	-	-	287	776 031
165 Timor-Leste, Rép.démocratique du	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
166 Togo	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
167 Trinité-et-Tobago	0,022	81 718	15	52	-	-	67	81 651
168 Tunisie	0,032	118 862	-	95	-	-	95	118 767
169 Turkménistan	0,005	18 572	-	-	-	-	-	18 572
170 Turquie	0,372	1 381 771	345	-	-	-	345	1 381 426
171 Ukraine	0,039	144 863	2	-	-	-	2	144 861
172 Uruguay	0,048	178 293	-	-	-	-	-	178 293
173 Vanuatu	0,001	3 714	-	-	-	-	-	3 714
174 Venezuela	0,171	635 169	-	666	10 072	15 896	26 634	608 535
175 Viet Nam	0,021	78 003	5	-	-	-	5	77 998
176 Yémen	0,006	22 287	-	21	-	-	21	22 266
177 Zambie	0,002	7 429	-	-	-	-	-	7 429
178 Zimbabwe	0,007	26 001	6	26	-	-	32	25 969
	100,000	371 443 750	42 959	164 080	212 383	336 152	755 574	370 688 176

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2006-07 et autres questions</i>	
Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.....	1
Résolutions soumises à la Conférence	20
Annexes.....	23